

686-0244

A F D B Appraisal Report

PD-AAV-356

ISN

17

RAPPORT D'EVALUATION

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS L'ORD DE L'EST

HAUTE VOLTA

000211

DEPARTEMENT DES PROJETS

AOUT 1980

EQUIVALENCES ET ABREVIATIONS

Unité monétaire	= F. CFA
1 \$ EU	= 205 F.CFA

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique (t)	= 2.204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	= 2,2 lbs
1 kilomètre	= 0,62 mile (ml)
1 kilomètre carré (km ²)	= 0,384 mile carré
1 mètre (m)	= 39,37 pouces (ins.)
1 hectare (ha)	= 2,47 acres (ac)

ABREVIATIONS

AID	= Agence Internationale pour le Développement
AP	= Association en Participation
ARCOMA	= Atelier Régional Coopératif de Matériel Agricole
AVV	= Autorité des Vallées des Voltas
BAEP	= Bureau de l'Analyse Economique et de la Planification (de l'ORD)
BND	= Banque de Nationale de Développement
CCCE	= Caisse Centrale de Coopération Economique (France)
CERCI	= Centre d'Expérimentation du riz et des cultures irriguées
CILSS	= Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CFDT	= Compagnie Française pour le Développement des Textiles
CNCA	= Caisse Nationale de Crédit Agricole
CSPP	= Caisse de Stabilisation des Prix des Produits
CVRS	= Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique.
DHER	= Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural
DSA	= Direction des Services Agricoles
DSE	= Direction des Services de l'Elevage et des Industries Animales
FCFA	= Franc CFA
FDR	= Fonds de Développement Rural
FED	= Fonds Européen de Développement
FENU	= Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	= Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	= Fonds Monétaire International
GOUV	= Gouvernement de la Haute Volta
GV	= Groupement Villageois
ICRISAT	= Institut International de Recherchers sur les cultures des zones tropicales semi-arides
INSD	= Institut National de la Statistique et de la Démographie

IRAT	▪ Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (France)
MDP	▪ Ministère du Plan et de la Coopération
MDR	▪ Ministère du Développement Rural
OFNACER	▪ Office National des Céréales
ONI	▪ Office National des Intrants
ORD	▪ Organisme Régional de Développement
PAM	▪ Programme Alimentaire Mondial
PNE	▪ Produit national brut
PNUD	▪ Programme des Nations Unies pour le Développement
SAED	▪ Société Africaine d'Etude et de Développement (Haute Volta)
SERN	▪ Service d'Entretien des Routes Nationales
SERS	▪ Service d'Entretien des Routes Secondaires (Travaux Publics)
SNS	▪ Service National des Semences
SOVOLCOM	▪ Société Voltaïque de Commercialisation
USAID	▪ Agence des Etats Unis pour le Développement International

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	i - vii
1. <u>INTRODUCTION</u>	1 - 2
2. <u>CONTEXTE DU PROJET</u>	3 - 17
2.1 Cadre géographique et économique	3
2.2 Le secteur agricole	7
2.3 Institutions concernées par le développement rural au niveau national	9
2.4 Politique du développement agricole	14
2.5 Groupe - cible du projet	15
3. <u>ZONE DU PROJET</u>	18 - 28
3.1 Localisation	18
3.2 Topographie, climat et hydrologie	18
3.3 Sols et végétation	19
3.4 Communications	19
3.5 Population	20
3.6 Régime foncier	21
3.7 L'Agriculture dans la zone du projet	21
3.8 L'élevage	22
3.9 Institutions agricoles dans la zone du projet	23
4. <u>LE PROJET</u>	29 - 40
4.1 Objectifs	29
4.2 Description du projet	29
4.3 Caractéristiques détaillées et mesures	30
4.4 Coûts du projet	35
4.5 Plan de financement	38
4.6 Exécution	38
4.7 Acquisition des biens et services	38
4.8 Décaissements	39
4.9 Programmation, Budgets, Comptes et Vérification	39
5. <u>ORGANISATION ET GESTION</u>	41 - 51
5.1 Généralités	41
5.2 Organisation	41
5.3 Le crédit agricole	48
5.4 Les institutions rurales	50
6. <u>RENDEMENT ET PRODUCTION</u>	52 - 54
6.1 Rendement	52
6.2 Production	53
7. <u>COMMERCIALISATION ET MARCHÉ</u>	55 - 61
7.1 L'organisation de la commercialisation	55
7.2 Les productions additionnelles commercialisées	55
7.3 Les marchés et les contraintes de commercialisation	56
7.4 Les prix	60

TABLE DES MATIERES (suite)

8. <u>BENEFICES. JUSTIFICATIONS ET RISQUES DU PROJET</u>	62 - 65
8.1 Justifications techniques	
8.2 Bénéfices et justifications économiques	62
8.3 Etude de sensibilité	62
8.4 Risques du projet	63
8.5 Autres Bénéfices sociaux	63
	64
9. <u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	66 - 67

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1. Commerce extérieur de la Haute Volta
2. Le secteur agricole
3. Situation actuelle de l'agriculture
4. La structure du crédit agricole
5. Le cadre institutionnel
6. Le Projet - Production agricole
7. Le Projet - Crédit
8. Production animale
9. Aménagements
10. Assistance technique et Personnel national
11. Projet - Centre d'appui
12. Projet - Encadrement/vulgarisation
13. Formation
14. Réseau routier dans l'ORD de l'Est
15. Coûts du projet
16. Marché, commercialisation et prix
17. Impact du projet et Production
18. Budget d'exploitation
19. Analyse économique
20. CARTES
1. Zone du projet
2. ORD de l'Est.

/

TABLE DES MATIERES (suite)

8.	<u>BENEFICES. JUSTIFICATIONS ET RISQUES DU PROJET</u>	62 - 65
8.1	Justifications techniques	62
8.2	Bénéfices et justifications économiques	62
8.3	Etude de sensibilité	63
8.4	Risques du projet	63
8.5	Autres Bénéfices sociaux	64
9.	<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	66 - 67

11

RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. EMPRUNTEUR : Le Gouvernement de la République de Haute Volta.
2. BENEFICIAIRE : Ministère de Développement Rural
3. AGENT D'EXECUTION : ORD de l'Est.
4. PRET
 - (a) Montant :
 - (b) Modalités
 1. Durée : Cinquante (50) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans.
 2. Commission de service : 0,75% l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés.
 3. Remboursement : 1% du principal chaque année de la 11^e année à la 20^e année 3% chaque année par la suite.
5. OBJET DU PRET

Le prêt du FIDA servira à financer une partie des coûts du projet de développement rural dans l'ORD de l'Est.
6. LE PROJET
 - (a) Objectifs

Le projet de développement rural dans l'ORD de l'Est a pour but le développement de 8.000 exploitations agricoles situées dans les zones d'action prioritaire de l'ORD et l'intervention visant l'action sanitaire et l'alimentation des animaux. Pour atteindre cet objectif, le renforcement de l'ORD dans son ensemble est pressenti comme un moyen qui doit aller avec le concept du projet.

(viii) la construction des biens collectifs tels que maternité, dispensaires, puits villageois avec l'aide d'un fonds de développement villageois.

7. COÛTS DU PROJET

Les coûts des composantes du projet peuvent être résumés comme suit :

(En 10³ F.CFA)

	<u>Total</u>	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>
1. Credit	5,03	2,06	2,97
2. Production animale	1,53	0,38	1,15
3. Aménagements	1,79	1,02	0,77
4. Assistance technique	2,22	1,23	0,99
5. Soutien à l'ORD	2,06	0,33	1,73
6. Cellule Suivi et évaluation	1,15	0,48	0,67
7. Centre d'appui	0,69	0,36	0,33
8. Formation	1,35	0,19	1,16
9. Encadrement	1,95	0,14	1,81
10. Pistes rurales	3,47	2,24	1,23
11. Mission d'appui	0,11	0,11	-
12. Fonds de développement villageois	0,81	0,30	0,51
Coût total de base	22,17	8,84	13,33
Imprévus physiques	2,26	0,90	1,36
Imprévus pour hausse des prix	4,35	1,74	2,61
TOTAL	28,78	11,48	17,30
	-----	-----	-----

8. ARRANGEMENTS FINANCIERS

Le projet sera financé selon un arrangement parallèle entre FIDA, USAID et la CCCE. La répartition ferme des composantes à financer n'est pas encore déterminée et fera l'objet de discussions lors de négociations entre les différents bailleurs de fonds et le Gouvernement de la Haute Volta.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

Les sources provisoires de financement s'établissent comme suit :

(b) Description

Pour atteindre les objectifs ci-dessus évoqués, le projet vise les actions suivantes :

- (i) octroi des crédits aux paysans participant dans le programme pour l'achat des intrants, matériels de culture attelée. En plus de ces crédits de production, il y a crédit pour la commercialisation des céréales et l'achat des moulins villageois. La commercialisation des céréales se fera en constituant 60 banques de céréales à travers la zone d'action prioritaire du projet;
- (ii) l'amélioration de la santé animale par la réfection et la construction des parcs à vaccination et la provision des vaccins. Les aspects de la nutrition animale sont aussi considérés dans le projet à travers un volet d'alimentation animale;
- (iii) le développement de 5.000 ha anti-érosifs et l'aménagement de 1.000 ha de bas-fonds dont 300 ha seront améliorés pour la production du riz;
- (iv) l'apport de l'assistance technique pour renforcer le personnel en matière des opérations techniques, comptables et financières et assurer la formation, le suivi et évaluation, la vulgarisation et la recherche appliquée;
- (v) le renforcement de l'ORD par un personnel qualifié, des logements, bureaux, magasins, véhicules et de la recherche appliquée, la mise en place d'un programme de formation des paysans, encadreurs et cadres;
- (vi) l'amélioration et construction de pistes de collecte et de pénétration sur un réseau de 208 km;
- (vii) l'organisation des missions d'étude portant sur des problèmes de gestion de l'ORD et ceux de l'établissement d'une rizerie dans la zone du projet;

12. FACTIBILITE ECONOMIQUE

Le taux de rentabilité interne, calculé sur la base des prix économiques est de l'ordre de 12% sur 20 ans de la vie du projet.

13. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le projet de développement rural dans l'ORD de l'Est tel qu'évalué dans ce présent rapport est techniquement réalisable et économiquement viable. Il est donc recommandé qu'un prêt ne dépassant pas 12,0 millions d'UCF soit octroyé au Gouvernement de Haute Volta selon les termes, conditions et modalités du FIDA afin de permettre l'exécution du projet tel qu'il est décrit et analysé dans ce rapport. Ce prêt sera assorti des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables au premier décaissement

Avant le premier décaissement, le Gouvernement devra :

- (i) créer le Comité de gestion du projet au sein du Ministère de développement rural avec des membres comme composé dans ce rapport;
- (ii) donner l'assurance que les activités du projet pour les 3 premières années seront concentrées sur les secteurs de Bogandé et Diapaga;
- (iii) amener la structure organisationnelle de l'ORD à être réorganisée avec 3 départements distincts, notamment le Département des Finances, le Département technique et celui de formation;
- (iv) ouvrir un compte spécial au nom du projet, lequel compte sera géré comme un fonds renouvelable;
- (v) créer la cellule de suivi et évaluation au sein de l'ORD.

B. Autres conditions

Le Gouvernement devra donner des assurances qu'il entreprendra les points suivants :

Plan de financement

(Millions de \$ US)

<u>Sources</u>	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Total</u>	<u>% du Total</u>
FIDA	5,0	7,0	12,0	42
USAID	3,0	5,0	8,0	28
CCCE	3,0	5,8	<u>8,8</u>	30
			28,8	

10. BENEFICES ET BENEFICIAIRES

En divisant la valeur totale additionnelle de la production végétale par le prix unitaire de céréales, on remarque que le projet permet de réaliser à peu près 22.000 tonnes d'équivalent céréalier. Ceci constitue non seulement un gain en devises, mais aussi une grande amélioration du bilan alimentaire de la population dans la zone du projet. La valeur additionnelle de la production animale est estimée à 350 millions de F.CFA en moyenne chaque année.

Au niveau des exploitations individuelles, l'examen des budgets d'exploitation indique qu'il y a un gain de 120.000 F.CFA en revenus par exploitation. Cette valeur constitue une amélioration sensible des revenus dans la zone du projet et laisse convaincre sur les effets de l'amélioration de la distribution des revenus.

Le Gouvernement voltaïque améliorera aussi sa situation fiscale en appliquant les taxes d'un pourcent de la valeur des produits du projet et taxe COVOC de 0,5% de la même valeur. Aussi une taxe douanière de 0,5% sur l'exportation de coton permettra au Gouvernement d'améliorer sa trésorerie.

11. EXECUTION

Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans en commençant en l'année 1981. Toutefois par souci d'efficacité, ce programme d'exécution a été divisé en deux phases. La première phase de 3 ans sera concentrée sur des secteurs de Bogandé et Diapaga alors que la dernière phase concernera le reste de la zone d'action prioritaire. La responsabilité d'exécution est essentiellement confiée à l'ORD de l'Est, qui est aidé par d'autres institutions plus spécialisées telles que CNCA, HER et SERS.

- (xi) assurer que l'OFNACER aura assez de fonds qui lui permettra d'entreprendre efficacement ses activités d'achat de produits auprès des paysans;
- (xii) faire qu'il existe des fonds pour le maintien des routes après cinq ans de l'exécution du projet.

- (i) parachever les arrangements financiers avec d'autres bailleurs de fonds;
- (ii) garder des comptes séparés afin d'identifier des dépenses entreprises par d'autres bailleurs de fonds;
- (iii) faire que les comptes du projet soient vérifiés et contrôlés par une firme indépendante de commissaires-aux-comptes. Ces conditions devront être acceptables au FIDA;
- (iv) continuer à assurer ses obligations budgétaires vis-à-vis de l'ORD;
- (v) assurer que l'ORD engage le personnel local requis à temps dans le but de prendre en charge les besoins en formation et de l'opération du projet en bonne opportunité;
- (vi) assurer que tous les experts à recruter sous l'assistance technique seront pourvus par un accord de commission avec une firme internationale de bonne réputation, toujours acceptable au FIDA;
- (vii) assurer qu'une collaboration s'établisse entre le centre d'appui et les institutions de recherche en place (CRCI, ICRISAT, IRAT et ITA) pour la mise en oeuvre d'un programme de recherche appliquée, vulgarisation, essais multilocaux des séances de démonstration au niveau des paysans, ces séances devront permettre la diffusion de thème et paquets techniques parmi les paysans;
- (viii) assurer que tout le personnel formé par le projet restera avec le projet pour au moins 5 ans après la fin de leurs études;
- (ix) sortir une politique nationale des prix pour le riz afin de mettre le riz local et le riz importé dans les mêmes conditions de compétition;
- (x) assurer que les inputs agricoles seront en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins du projet.

1. INTRODUCTION

1.0.1 La Haute-Volta, qui fait partie de la région du Sahel est un des pays les plus pauvres avec revenus par tête de l'ordre de 125 dollars. Confrontée avec le problème de sécheresse et de la quasi-inexistence de ressources naturelles et minérales, la Haute-Volta n'est pas en mesure de rompre le cercle vicieux de son sous-développement. Le pays a besoin d'une aide extérieure pour lui permettre de développer son agriculture qui est le secteur vital pour sa croissance et son développement. Conscient de ce problème, le Gouvernement de Haute-Volta a contacté des organismes financiers de développement, dont le FIDA pour étudier la possibilité d'un éventuel financement dans le cadre de son plan quinquennal 1977-1981.

1.0.2 A la suite d'une requête en novembre 1978 du Gouvernement de Haute-Volta auprès de FIDA, cet organisme a envoyé une mission générale d'identification des projets dans le secteur agricole. Cette mission séjourna dans le pays en 1979 et établit dans son rapport une liste des projets susceptibles d'être financés par FIDA.

1.0.3 De cette liste, le Gouvernement de Haute-Volta a retenu comme prioritaire, le projet de développement rural dans l'ORD de l'Est. La situation relativement négligée de cet ORD, qui est pourtant le plus étendu justifiait la décision du Gouvernement qui veut parachever sa politique de développement régional équilibré.

1.0.4 Du fait que le désir du Gouvernement était de consolider de petits projets indépendants, en un seul projet du type intégré, il était d'ores et déjà nécessaire que d'autres organismes de financement puissent être invités à coopérer sur un financement parallèle. A la requête du Gouvernement, des membres de l'USAID (aide américaine bilatérale) et de la CCCE (aide bilatérale française) se sont joints à la mission de préparation FAO/FIDA qui eut lieu en décembre 1979.

1.0.5 Suite à cette mission de préparation, un rapport de préparation était apprêté et une mission d'évaluation de la BAD, était organisée le

13 juillet, conformément au protocole du programme coopératif entre FIDA et la BAD. A cette mission se sont joints à titre d'observateurs, les membres de l'USAID de la CCCE et du Gouvernement et organismes ayant de relations directes ou indirectes avec le projet. Le présent rapport d'évaluation rend compte de résultats de cette mission.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1. Cadre géographique et économique

2.1.1. La République de Haute-Volta est un pays totalement enclavé entre six autres Etats de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Mali et le Niger au Nord, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au Sud. La superficie totale du pays qui s'étend entre les méridiens 5°24 Ouest et 2°20 Est de Greenwich et les parallèles 9°27 et 15°5 Nord est de 274000 km².

2.1.2. A cause de cette situation géographique, le climat de Haute-Volta appartient au type tropical avec deux saisons (sèche et humide). Dans le Nord, ce climat est dominé par des conditions climatiques du type sahélien, caractérisées par 3 à 5 mois de saison de pluies au rythme erratique. Dans le Sud, c'est le climat du type soudanaise avec une grande variabilité de température et des précipitations. Pour l'ensemble du pays, l'écart des températures est de 10°C à 30°C tandis que celui des précipitations va de 500 mm dans l'extrême Nord à 1500 mm dans l'extrême Sud.

2.1.3. Quant à l'hydrographie et le relief du pays, il suffirait d'indiquer que la plus grande partie du territoire voltaïque appartient au bassin de la Volta, par les trois branches supérieures de celle-ci, à savoir la Volta Noire, la Volta Rouge et la Volta Blanche et que le relief est généralement très atténué avec des altitudes moyennes estimées à 400 m environ. Un tel relief est expliqué par la situation géologique de Haute-Volta qui est dominée par un socle précambrien, non affecté par des mouvements tectoniques, complètement arasé et consolidé.

2.1.4. Les sols qui dérivent de ces conditions géo-climatiques sont reconnus être d'une qualité qui va de fertilité moyenne à fertilité réduite. La conjugaison de conditions climatiques et pédologiques ont déterminé ensuite la répartition de la végétation. En effet, on distingue trois grands domaines de végétation correspondant aux trois zones climatiques : le domaine sahélien au Nord, le domaine soudanien au centre et le domaine soudano-guinéen au Sud.

2.1.5. L'environnement physique décrit ci-haut oblige la Haute-Volta à s'engager dans un programme de lutte contre la désertification pour créer des conditions favorables à la végétation et à la vie de sa population.

2.1.6. Cette population a été recensée en 1975 par l'Institut National de la statistique et de la démographie (INSD). D'après leurs projections démographiques, la population résidente passerait de 5,6 millions en 1975 à 7,57 millions en 1980. Après approximation, il paraîtrait probable d'estimer cette population à 6 144 000 pour l'année 1980. Il y a lieu de noter qu'il existe un phénomène de migration, qui se manifeste soit sous une forme permanente ou temporaire. Ce phénomène se caractérise plus particulièrement par un mouvement de la population en âge de travailler vers des pays offrant des opportunités économiques. La répartition de la population entre centres urbains et milieux ruraux révèle que la Haute-Volta reste un pays à vocation rurale. En effet, 94% de la population vivent dans un monde pratiquement rural. A l'intérieur de ce monde rural, la répartition des populations est liée à l'eau et aux problèmes posés par l'eau : d'une part c'est la régularité et l'importance des ressources en eau qui déterminent l'emplacement des villages, d'autre part, l'onchocercose très répandue aux abords des rivières chasse la population de terres de bonne qualité à proximité de ressources en eau abondante. Les villages sont éparpillés çà et là, avec néanmoins quelques concentrations dans certaines zones. La densité moyenne est de 20 habitants au km².

2.1.7. De par ce cadre physico-humain, il ressort que la Haute-Volta est considérée comme un des pays les plus démunis naturellement. En effet, les statistiques de l'économie nationale indiquent que le produit national brut (PNB) pour 1977 était de l'ordre de 168 milliards de F.CFA, soit un produit par tête de 28800 F.CFA (125 \$ E.U.). La structure de ce PNB est présentée dans le tableau 2.1.a ci-après :

Tableau 2.1.a
Haute-Volta
Produit National Brut
(aux prix courants du marché)
(Milliards de F.CFA)

	<u>1974</u>	<u>%</u>	<u>1975</u>	<u>%</u>	<u>1976</u>	<u>%</u>	<u>1977</u>	<u>%</u>
Agriculture, Forêts et Elevage	45.6	42	43.0	40	48.3	35	56.6	34
Industrie et Services privés	39.5	36	41,8	35	50.4	36	61.3	36
Commerce	16.2	15	22.1	18	30.9	22	38.4	23
Autres, y compris l'Etat	8.3	7	8.8	7	10.0	7	11.8	7

2.1.8. D'après ce qui ressort de ce tableau, l'agriculture a vu sa part regresser depuis 1974. Cette part est passée de 42% du PNB en 1974 à 34% du PNB en 1977. La situation a évolué en faveur du secteur de commerce dont la part au PNB est passée de 15 à 23. L'industrie et autres secteurs ont sensiblement maintenu leurs parts respectivement à 36% et 7%. Cette diminution en importance relative de l'agriculture semble être due à la baisse de la production absolue du secteur ; en effet, le volume de production des cultures de rente s'est bien rétréci pendant la période 1974-1977. Cette situation est brièvement esquissée dans la section suivante qui a trait au secteur agricole. Pour le moment il faudrait broser la situation économique de Haute-Volta dans le contexte international.

2.1.9. La balance des paiements, telle que présentée dans le tableau 2.1.b montre des difficultés d'ajustement très sérieuses. En fait, depuis 1974 jusqu'en 1977 qui est la dernière année où des statistiques sont disponibles, les deux balances, c'est-à-dire balance commerciale et la balance des comptes courants sont déficitaires.

Tableau 2.1.b
Haute-Volta
Balance des paiements
(en millions de D.T.S.)^{1/}

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Exportations	54,90	60,53	68,86	74,61
Importations	<u>144,38</u>	<u>177,62</u>	<u>164,18</u>	<u>198,03</u>
Balance commerciale	- 89,48	-117,09	- 95,32	-123,42
Services (nets)	- 15,14	- 36,08	- 25,37	- 27,19
Transferts privés	33,16	38,81	36,24	37,65
Transferts publics	<u>68,21</u>	<u>79,97</u>	<u>51,83</u>	<u>65,54</u>
Balance des comptes-courants	- 3,25	- 34,39	- 32,62	- 47,42
Capitaux non-monétaires	5,53	26,67	21,02	23,71
Capitaux	9,54	2,18	7,61	14,99
Erreurs d'omission	3,85	4,58	- 5,21	1,20
Balance des paiements	<u>15,67</u>	<u>- 5,32</u>	<u>- 9,20</u>	<u>- 7,52</u>
Réserves officielles brutes	68,33	65,40	61,48	46,30

La raison pour la solde négative de la balance commerciale provient du fait de la réduction du volume exportable des produits agricoles suite à la sécheresse qui a sévi dans le pays d'une part et de la tendance négative de l'évolution des prix de ces commodités dans le marché mondial d'autre part. Quant à la balance des comptes courants, il y a lieu de noter que les transferts publics et privés n'ont pas été d'un niveau assez élevé pour combler le trou creusé par le déséquilibre de la balance commerciale. En voyant de près la composition des importations voltaïques, on remarque que les produits agricoles tels que les céréales constituent une part non moins négligeable de commerce extérieur. C'est à ce point qu'une politique d'autosuffisance alimentaire telle que formulée par le Gouvernement voltaïque se justifie. La section qui suit essaie de revoir l'organisation et la structure du secteur agricole pour déterminer sa capacité et ses besoins pour la mise en oeuvre de cette politique.

^{1/} D.T.S. : Droits de Tirage Spéciaux : en moyenne pour 1977, F.CFA 255.76 = 1 DT

2.2 Le secteur agricole

2.2.1 Le développement agricole en Haute-Volta est limité par un certain nombre de contraintes très sérieuses dont les plus importantes sont :

- i) l'éloignement du pays par rapport à la mer (1.150 km entre Ouagadougou et Abidjan) qui ajoute des coûts de transport élevés aux dépenses d'importation et réduit de la même façon les recettes provenant des exportations ;
- ii) une pluviométrie insuffisante et irrégulière : 1.000 à 1.300 mm dans le sud, 500 à 800 mm dans le nord du pays ;
- iii) des sols généralement pauvres sauf dans le sud et dans l'ouest ;
- iv) la persistance de maladies débilitantes notamment la bilharziose et l'onchocercose dont souffrent des groupes entiers de population.

2.2.2 Environ 8% des terres, soit approximativement 2,2 millions d'hectares, sont cultivés chaque année. La distribution approximative des terres agricoles et pastorales entre les trois zones agro-climatiques de la Haute-Volta est la suivante : zone sahélienne 14%, zone soudano-sahélienne et soudanienne 53%, zone soudano-guinéenne 33%. Le projet est situé dans la zone soudano-sahélienne et soudanienne.

2.2.3 L'exploitation agricole typique comporte environ cinq hectares (de quatre à cinq sur le plateau de Mossi et de cinq à six dans les zones moins peuplées de l'ouest, du sud et de l'est). La famille moyenne est composée de neuf ou dix membres dont environ la moitié est active. A l'exception des zones cotonnières de la Haute-Volta occidentale, où la production est contrôlée, les techniques de production sont élémentaires. Les engrais et les insecticides sont peu ou pas du tout utilisés ; l'utilisation de la traction animale pour les transports (ânes) a été introduite avec l'aide du FAC dans certaines régions du plateau de Mossi, et cette pratique s'étend.

2.2.4 Les céréales constituent environ 80% de la production agricole totale. Sur le plateau de Mossi, dans les régions septentrionale et centrale, il s'agit principalement de cultures vivrières telles que le sorgho, le mil et les arachides, destinées à la consommation familiale. Les conditions écologiques

sont difficiles sur le plateau, et la faiblesse comme l'irrégularité des précipitations, combinées à une pression démographique relativement forte, aboutissent à la surexploitation et à l'érosion des terres déjà pauvre. Dans les régions de l'ouest et du sud-ouest, où les chutes de pluies sont plus abondantes et les sols plus fertiles, la production agricole est plus diversifiée et davantage axée sur le marché. Dans ces zones le coton est une culture commerciale et la plupart de la production céréalière (sorgho, mil maïs et riz) est vendue dans les villes et dans les zones de production déficitaire du nord. Environ 15% seulement de la production céréalière totale est commercialisée mais cette fraction représente quelque 100.000 tonnes par an, et constitue de loin le flux le plus important de marchandises circulant sur les routes rurales.

2.2.5 En 1970, 1972 et 1973, la sécheresse a entraîné une baisse de 15 à 25% de la production agricole par rapport aux niveaux normaux, mais un redressement partiel s'est manifesté en 1971 et 1974. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées dans les régions du nord et du centre où la production de mil et de sorgho a baissé considérablement, entraînant des importations alimentaires exceptionnellement élevées. La sécheresse a d'autre part accentué les disparités existant entre les diverses régions au niveau de la production et des revenus ; l'exode des populations des régions de Mossi vers les pays côtiers et vers la région de la Volta occidentale s'est accentué au cours des quatre dernières années. Ainsi, à cause du sous-emploi considérable dans le secteur agricole, 500.000 voltaïques émigrent chaque année vers les pays côtiers avoisinants et 100.000 d'entre eux seulement reviennent au pays.

2.2.6 Le tableau suivant donne un résumé des superficies et des productions des principales cultures pratiquées en Haute-Volta :

Tableau 2.2
Superficie et production agricoles

<u>ANEE/CULTURES</u>	Superficie (en 1000 ha)				Production (Tonnes)			
	<u>1961-1965</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1961-65</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
Sorgho	999	1200 E	1138	1138	475.324	705.600	737.424	716.940
Riz paddy	45	33	42 E	41	33.210	39.600	32.844	39.606
Mil	728	850 E	911	911	799.936	369.750	382.620	369.866
Céréales (Total)	1954	2220	2256	2230	871.380	1.192.140	1.249.824	1.193.050
Coton graines	36	65	62	68	5.364	26.650	30.814	50.660
Arachides non décortiquées	120	170 E	170 E	164	66.360	64.940	90.000	87.472

SOURCE : FAO - Annuaire de la Production 1976

E = Estimation FAO.

Le sous-secteur élevage

2.2.7 L'élevage constitue l'une des principales ressources de la Haute-Volta, et a toujours été la principale source de recettes d'exportation. Le troupeau national était estimé à 7 millions de têtes de bétail en 1977. Avant la sécheresse, la production animale représentait environ un tiers des exportations totales. Le principal obstacle au développement du secteur animal tient à la surcharge et au surpâturage qui en découle, dans les régions du nord, à une capacité d'arrosage et à un contrôle vétérinaire insuffisants et à la concurrence des cultures sur les terres disponibles. Comme beaucoup d'autres problèmes, ce dernier est devenu plus aigu depuis les récentes sécheresses. Des conflits ont opposé les fermiers sédentaires et les conducteurs de troupeaux, particulièrement dans l'ouest où ces derniers sont venus s'établir, fuyant le nord à la recherche d'eau et d'aliments.

2.3 Institutions concernées par le développement rural au niveau national

2.3.1 Le ministère du plan et de la coopération est chargé d'établir le plan national de développement et d'en contrôler l'exécution ; d'agréer, coordonner et contrôler les interventions de sources extérieures servant au financement des projets. Cette structure ne dispose pas de représentation régionale.

2.3.2 L'Autorité d'aménagement des vallées des Volta (AVV) dépend du ministère du plan et de la coopération et du ministère de l'économie et des finances. Elle est chargée de la mise en valeur des vallées des Volta et de l'installation des populations Mossi en provenance des zones à forte densité démographique. Sa zone d'activité regroupe celles de plusieurs ORD.

2.3.3 Le Ministère du développement rural dirige et coordonne l'ensemble des activités du secteur agricole (à l'exception de la pêche et des eaux et forêts). Il dispose pour ce faire de services centraux dont les plus importants sont :

- a) le Secrétariat Général qui regroupe les directions de la planification, du contrôle et gestion des ORD et organismes rattachés, et des institutions rurales et du crédit. Cette dernière direction exerce son activité par l'organisation du monde rural, la mise en place des crédits (niveau ORD) et l'assistance aux organismes de commercialisation (OFNACER, Caisse de stabilisation..);
- b) la direction des services agricoles (DSA) qui regroupe les services spécialisés dans les domaines suivants : Production agricole et vulgarisation, contrôle suivi et certification des semences, protection de végétaux, sols, nutrition - alimentation, contrôle conditionnement et qualité des produits d'importation et d'exportation et la recherche appliquée;
- c) la direction des services de l'élevage et des industries animales, chargée du secteur élevage et des activités annexes;
- d) la direction de l'hydraulique et de l'équipement rural (DHER) chargée de l'exploitation des ressources en eau. Du MRD dépendent également les offices nationaux chargés d'activités spécifiques (OFNACER, ONERA, ONBI, ONE, ETC..) et les 11 ORD.

2.3.4 L'office national des céréales (OFNACER) est un établissement public qui a pour fonction :

- a) la constitution et la maintien des stocks de céréales (mil, sorgho, maïs et riz) ;

- b) la normalisation de la situation entre zones excédentaires et déficitaires en céréales en céréales ;
- c) la commercialisation des céréales ;
- d) la stabilisation des prix des céréales au cours de l'année.
L'ONERA est chargé de la commercialisation et de la transformation des produits d'élevage.

2.3.5 Les Organismes régionaux de développement

Les ORD, au nombre de 11 au total, dépendent du MDR. Ils sont chargés, au niveau des régions, de la :

- a) promotion de la production : vulgarisation, distribution des facteurs de production, gestion des bas-fonds et des périmètres irrigués ;
- b) promotion de l'équipement et de l'infrastructure rurale : magasins de stockage, pistes rurales, petits équipements ;
- c) promotion du milieu rural : organisation des agriculteurs, groupements villageois et coopératives, éducation et formation des jeunes et des adultes, alphabétisation. Chaque ORD est divisé en secteurs, sous-secteurs et zones d'encadrement avec 1 agent de vulgarisation par zone.

2.3.6 A l'origine, les ORD ont été conçus comme un moyen de décentralisation de l'administration au niveau régional. Par certaines activités rémunératrices pouvant engendrer un autofinancement, les ORD auraient pu moins dépendre du budget national pour le financement de leurs charges récurrentes. Une certaine autonomie administrative leur fut donc allouée. Elles devraient en fait couvrir la majorité des activités du développement rural, être chargées de la commercialisation des produits agricoles et être le lien principal entre les paysans et les institutions financières pour le crédit agricole.

2.3.7 Au cours des 10 dernières années, les ORD se sont essentiellement occupés de la mise en oeuvre directe des programmes de développement agricole (coopératives, crédit, vulgarisation, aménagement de bas-fonds, etc.), du financement de pistes rurales (construites par un service séparé des Travaux publics - le SERS), de la construction de puits pour la fourniture d'eau potable

dans les villages. La commercialisation des produits agricoles comme le coton, l'arachide, le riz et les autres céréales a été faite par des agences spécialisées comme la SOFITEX/CFDT pour le coton, l'OFNACER pour les céréales, etc.. ce qui n'a pas permis aux ORD de s'autofinancer même partiellement.

2.3.8 A l'origine, les ORD furent dotés d'un minimum de personnel de gestion dont les tâches n'étaient pas clairement définies. L'organisation proposée était relativement simple, mais insuffisante pour faire face, d'une part à des fonctions administratives de plus en plus spécialisées (planification régionale, préparation des budgets, comptabilité) et d'autre part à la gestion efficace d'un nombre de projets d'assistance technique de plus en plus grand. En fait la multiplicité des interventions d'assistance étrangères projets d'importance et de nature diverses ^{1/} a rendu plus complexe la coordination de toutes les activités au sein des ORD. Par conséquent, confrontés d'une part à l'absence de ressources et de structures adaptées pour les opérations courantes et, d'autre part, au nombre croissant d'interventions d'assistance technique, les ORD ont connu des problèmes de gestion de plus en plus complexes. Ceci a rendu la tâche de coordination du gouvernement central encore plus difficile.

2.3.9 A cause de la pénurie de personnel administratif compétent, il en est résulté une tenue des comptes insuffisante au niveau de chaque direction régionale des ORD - ne permettant pas l'établissement d'une comptabilité adéquate. Par ailleurs, la planification régionale et la préparation des budgets ne correspondent pas aux besoins effectifs. Le Gouvernement n'est donc pas en mesure d'évaluer les besoins réels des ORD quant à leur budget, malgré le fait que ceux-ci dépendent du budget national, à l'exception des ressources extérieures. Ces ressources extérieures proviennent de diverses organismes : Banque Mondiale, AID, FAD, CTS, FAO, PNUD, CCCE, etc.. Une réorganisation des ORD est à l'étude.

2.3.10 Le Fonds de développement rural. Créé à l'origine par un projet Banque Mondiale, le FDR a pour but de financer de petits projets de développement au sein des ORD. A l'origine en 1972, le FDR I (Crédit AID de 2,2 millions de dollars EU) s'étendait sur l'ensemble du territoire de la Haute-Volta. A la fin du FDR I, le FDR II (Crédit AID de 9,4 millions de dollars EU) a concentré ses actions sur les 5 ORD du plateau central. Parmi les actions entreprises par le FDR, on peut citer : l'aménagement de bas-fonds, la création des puits, les équipements ruraux, etc...

1/ Plus de 21 projets en cours pour l'ORD de l'Est uniquement.

2.3.11 La Caisse de stabilisation des prix des produits (CSPP) dépend du Ministère du commerce. Elle a pour objectif la commercialisation, l'exportation et le soutien des prix des produits du crû (arachide, coton, karité, sésame). Elle intervient aussi dans la subvention des facteurs de production agricole (semences et engrais). Elle achète les produits aux commerçants agréés qui collectent pour son compte. Elle perçoit en outre une taxe de reversement pour les exportations de karité, sésame et arachide effectuées directement par les commerçants privés.

2.3.12 Jusqu'en 1979, il n'y avait pas en Haute-Volta une politique bien définie de crédit agricole, ni d'institution centralisée qui en soit responsable au niveau national. Le crédit agricole aux exploitants était essentiellement assuré par l'intermédiaire de projets financés par des ressources extérieures, essentiellement par les organismes d'aide bilatéraux ou multilatéraux : CCCE, USAID, FED, FDR et de projets de développement de culture de rente, comme le coton avec la CFDT/SOFITEX. Le type de crédit alloué ainsi que les taux d'intérêt varient donc d'un projet à l'autre, d'une institution financière à l'autre.

2.3.13 Jusqu'à présent, c'est la Banque Nationale de Développement qui était chargée d'attribuer des crédits aux institutions voltaïques responsables du développement agricole, notamment les ORD et l'AVV. Le volume des crédits alloués aux seuls ORD au cours des dernières années par la BND, qui porte essentiellement sur la commercialisation des produits agricoles, n'a fait que diminuer, étant donné la mauvaise situation financière générale de ceux-ci ainsi que le nombre croissant d'arriérés. Il est passé de 542 millions de F.CFA pour la campagne 1975/76 à 206 millions de F.CFA en 1976/77, dont 40 millions de F.CFA pour l'ORD de l'Est.

2.3.14 Afin de remédier à la carence de la structure nationale de crédit agricole, le gouvernement met en place la Caisse Nationale de Crédit Agricole (l'assemblée constitutive doit avoir lieu en août/Septembre 1980).

2.3.15 La CNCA qui doit être opérationnelle dès 1981 aura pour mission d'harmoniser et de distribuer tous les crédits agriculture à l'échelon national. Dans un premier temps, il n'est pas prévu d'antennes régionales, les bureaux de crédit des différents ORD remplissant cette fonction sous le contrôle et avec l'assistance de la Caisse qui assure notamment la formation des agents.

2.3.16 La recherche agronomique est assurée par des instituts spécialisés qui expérimentent le matériel végétal adapté aux conditions climatiques et pédologiques de la Haute-Volta. Les instituts de recherche les plus importants sont l'IRAT et l'ICRISAT pour les cultures vivrières, l'IRHO pour les oléagineux, l'IRCT pour le coton et le CERCI pour le riz.

2.3.17 La formation des cadres et agentes intervenant dans le développement rural est assurée auprès d'institutions comme le CESAO, le CENATRIN, INADES ou directement auprès d'organismes nationaux (BND, CNCA, FDR, etc...).

2.3.18 L'approvisionnement en matériel agricole est à la charge des ARCOMA. Il existe en fait deux ARCOMA distincts dans leurs activités. Les ARCOMA dépendant du MDR sont chargés d'importer les pièces détachées de matériel agricole (de culture attelée notamment) et d'en effectuer le montage dans des ateliers situés dans les ORD. Ce sont les fournisseurs officiels des ORD mais les difficultés d'approvisionnement en certaines pièces (parfois mineures) semblent être à l'origine des retards à la fourniture de matériel aux paysans par l'ORD. Les ARCOMA dépendant de l'ONPE, importent la matière première et fabriquent localement le matériel agricole. Ils organisent également des stages de formation d'artisans présentés par l'ORD qu'ils équipent et assistent lors de leur installation dans la région d'origine.

2.4 Politique du développement agricole

2.4.1 La politique du développement agricole est bien définie dans le plan quinquennal qui définit les priorités du développement économique et social de la Haute-Volta. D'après le dernier Plan 1977-1981, les secteurs prioritaires sont avant tout le développement rural, suivi par les infrastructures économiques, le développement industriel et le développement des ressources humaines.

2.4.2 Pour réaliser ces objectifs, surtout en ce qui concerne le développement rural, le Gouvernement a créé en 1966 des Organismes Régionaux de Développement (ORD) sur l'ensemble du territoire national (11 au total). Ces ORD constituent le fer de lance du développement rural en Haute-Volta. Toutefois, les ressources humaines et financières mises à la disposition de ces ORD sont loin de correspondre aux besoins effectifs du développement. Le financement de ces ORD provient en partie du budget national et surtout de sources extérieures de financement. Il se pose donc un problème de continuité et de coordination au niveau du financement des ORD et de leur financement.

2.4.3 Revenant à la politique agricole du Gouvernement, il y a lieu d'indiquer que cette politique vise à l'autosuffisance alimentaire. Ceci implique une approche de l'intensification des méthodes culturales et un accroissement de rendement par hectare cultivé et par tête de bétail élevée. Mais pour mettre en oeuvre cette approche, il s'ensuit qu'il existe dans le système un mécanisme qui stimule les paysans et éleveurs à prendre des initiatives de production. Pour cela, le Gouvernement a mis sur pied une politique de soutien des prix agricoles, notamment à la production.

2.4.4 Pour réaliser cette politique de soutien des prix, le Gouvernement a créé en 1971 un organisme chargé de régulariser le marché des denrées vivrières : l'OFNACER. (Office National des Céréales). L'objectif de l'OFNACER est de commercialiser 25 à 30% du marché national des céréales, afin de pouvoir stabiliser les prix. Mais cet objectif est difficilement réalisé dû à la conjoncture financière de cette institution. Ces problèmes sont largement expliqués dans l'Annexe ayant trait aux problèmes de commercialisation.

2.5 Groupe - cible du projet

2.5.1 Le Groupe-cible du projet est constitué de la masse de 8000 paysans, dispersés çà et là dans la zone d'action prioritaire du projet. A Bogandé, il y a 4000 exploitations ayant chacune 5 ha en moyenne. A Kantchari et Matiakoali le projet s'adressera à 1600 exploitations alors qu'à Diapaga il y aura 2400 exploitations à encadrer. Ces 8000 exploitations représentent à peu près une population de 40.000 personnes.

2.5.2 L'incidence du projet sur le monde rural, si on sait que la population totale dans la zone prioritaire est de 228700, peut être calibrée à peu près à 17%. Cela signifie que 17 personnes sur 100 sont touchées par l'action du projet. Parmi ces 17, on peut compter 9 femmes et 8 hommes.

2.5.3 La situation économique de ce groupe-cible avant le projet est caractérisée par un très bas niveau de vie et revenus par tête de 20.000 F.CFA soit 100 dollars un peu inférieur au niveau national. Les sources de ces revenus sont l'agriculture et l'élevage.

2.5.4 Les facteurs de production consistent en inputs traditionnels, notamment les terres et la main d'oeuvre. Les terres ne sont plus propriété du village ou de ses représentants (chef de village), ni celle de grandes familles. Elles sont la propriété d'individus ou groupe d'individus. Tout membre de la communauté a droit à l'usage des terres. Ce droit est acquis par la mise en valeur d'une terre libre de toute occupation, et est transmissible par héritage. Tout membre étranger à la collectivité peut obtenir des terres après avoir obtenu la permission de s'installer au village.

2.5.5 L'exploitation familiale comprend les champs de case, champs de village et champs de brousse. Chaque concession comprend deux sortes de champs ou parcelles. Les champs individuels des ménager, des jeunes célibataires et des femmes, et des champs collectifs.

2.5.6 Quant à la main d'oeuvre, elle est constituée des hommes, femmes et enfants. L'engagement de la main d'oeuvre salariale est rare, donc l'exploitation est centrée autour de la main d'oeuvre familiale.

Crédit

2.5.7 La structure de crédit dans le milieu traditionnel n'est pas développée, l'unique réseau de fourniture de crédit est assuré par ORD et il s'est concentré uniquement sur l'achat des céréales. Les crédits pour achat d'intrants sont très limités et rationnés à compte goutte. Les paysans se confient aux commerçants et autres monayeurs pour obtenir les crédits, qu'ils repayent en nature. La valorisation de ces repayements en nature peut faire que le taux d'intérêt consenti implicitement par les paysans dépasse 20%.

Niveau d'alphabétisation

2.5.8 Il était constaté lors de la mission d'évaluation que le niveau d'alphabétisation dans le groupe-cible était très bas. Des interlocuteurs des groupements villageois ou gérants des banques des céréales ne savent lire ni compter. Cet état des choses concerne aussi des jeunes enfants dans la zone du projet.

Niveau de coopération

Il y a un certain niveau de coopération entre les membres du groupe-cible. Ceci est dû probablement à l'effet des groupements villageois, féminins et des jeunes. Ces groupements varient en termes d'efficacité, d'après les données recueillies, au moins dix pour cent des groupements villageois sont classifiés comme forts, alors que le reste est classé parmi groupements faibles . Toutefois, les critères d'appréciation de ce qui est fort ou faible sont discutables. Ces problèmes sont extensivement traités dans l'annexe.

3. ZONE DU PROJET

3.1 Localisation

3.1.1 L'ORD de l'Est qui est bénéficiaire du présent projet se situe dans la région du sud-est de la Haute-Volta. L'étendue du territoire qui est estimée à 50.000 km² coïncide avec celle du département de Fada N'Gourma et classe l'ORD de l'Est comme le plus étendu des ORDS.

3.1.2 Pris dans sa situation géographique d'ensemble, la région de l'ORD de l'Est constitue une porte de passage vers le Niger qui la borde au nord, le Togo au Sud et le Bénin au Sud-Est. De l'est au nord, l'ORD de l'Est fait frontière avec l'ORD du Centre, Est, du Nord et du Sahel.

3.2 Topographie, climat et hydrologie

3.2.1 La topographie de la région ressemble à celle décrite plus haut pour l'ensemble du pays, c'est-à-dire, elle est caractérisée par un relief très atténué avec des altitudes moyennes estimées à 400 m environ.

3.2.2 Cette monotonie du relief contraste avec la variation climatique de la région. Il y a deux régimes éco-climatiques dans la zone, notamment celui du type sahélien avec tout au plus 600 mm de pluviométrie et celui du type soudanais dont les précipitations peuvent atteindre 1100 mm dans l'année.

3.2.3 Ce régime d'eaux pluviales est compensé par ailleurs par un réseau de cours d'eau très dense. Ces cours d'eau prennent un caractère torrentiel pendant les pluies, mais cessent de couler en saison sèche, laissant dans les bas-fonds des points d'eau temporaires sous forme de mares.

3.2.4 C'est dans ces mares dans les bas-fonds et quelques puits villageois que l'approvisionnement en eau se fait. Ces eaux souterraines captées pour l'alimentation humaine ne sont pas en tout cas en quantité suffisante pour couvrir des besoins éventuels d'irrigation à grande échelle...

3.3 Sols et végétation

3.3.1 La cartographie des sols de l'ORD de l'Est a été réalisée à l'échelle du 1/500.000 par l'ORSTOM en 1969 tandis qu'une carte des ressources en sols, tirée de la carte pédologique, a été dressée en 1975. Sur la base de ces documents, trois grands types de sols ont été reconnus, ce sont les sols gravillonnaires, vertisols et sols bruns eutrophes et enfin les sols hydromorphes.

3.3.2 Sur ces sols se sont adaptés deux types de végétation. Au nord, c'est une savane arborée avec comme espèces dominantes karité (*Butyrrospermum parkii*), néré (*parkia biglobosa*), caïlcédrat (*Khaya senegalensis*) Kapokier et tamarinier. Dans le sud, les espèces de savane boisée qui méritent d'être mentionnés sont le karité et le caïlcédrat.

3.4 Communications

3.4.1 En plus de contraintes naturelles qui ressortent de la description du milieu physico-naturel faite jusqu'ici, il y en a une autre non moindre, le manque d'infrastructure (routes et pistes). L'ORD de l'Est avec 18% de la superficie de la Haute-Volta ne dispose que de 11% du réseau routier national.

3.4.2 En réalité, la situation est plus sombre que l'indiquent les chiffres, car beaucoup de routes n'ont pas été entretenues et n'existent plus que sur la carte. Les seules voies praticables toute l'année, d'ailleurs non bitumée, sont la RN4 reliant la Haute-Volta au Niger et traversant l'ORD sur 200 km d'ouest en est, et la RN19 reliant Kantchari, Diapaga et Namounou. En ce qui concerne la route nationale Fada N'Gourma-Bogandé, par exemple, il manque un pont sur la Sirba.

3.4.3 Deux services du Ministère des travaux publics, le Service d'entretien des routes nationales (SERN) et le Service d'entretien des routes secondaires (SERS), sont chargés de l'entretien du réseau routier, mais les moyens financiers leur manquent.

3.4.4 Cette situation dramatique devrait être améliorée à court terme par les projets en cours de réalisation ou à l'étude. Le projet FED qui finance le bitumage de la RN4 de l'ouest jusqu'à Fada N'gourma peut terminer en fin 1982. L'USAID a approuvé le financement de 159 km de pistes rurales

(Namounou-Logobou, Diabo-Comin-Yanga et Fada-Bilanga). La CCCE a prévu également le financement de 144 km de pistes de désenclavement sur l'axe Ougarou-Nadjabon-Diapaga. Le FAD a financé une étude pour la route Bilanga-Bulsa. Aussi faut-il ajouter que l'USAID a attribué un crédit de 7,5 millions de dollars EU sur 3 ans pour l'entretien des routes secondaires en Haute-Volta, sont le tronçon Komin-Yanga-Fada.

3.4.5 Cet enclavement dû aux conditions de l'état du réseau routier aurait isolé complètement la zone du projet si ce n'était pour l'existence du réseau de télécommunications et de transport aérien assuré par de petits porteurs.

3.5 Population

3.5.1 Selon le recensement de 1975, le Département de Fada N'gourma comptait une population résidente de 407.215, soit 7% de la population totale. Si le rapport des choses est resté le même, il y a lieu de croire que la densité moyenne de la population reste aux environs de 8,1 habitant/km². La répartition de la population est aussi très inégale et quelque 16.000 km² au centre sud de l'ORD sont presque inhabités.

3.5.2 La population des zones du projet s'élevait à 228.700 habitants, soit un peu plus de la moitié de la population totale de l'ORD. Cette population se répartissait comme suit :

Tableau 3.1
Population de la zone du projet

	<u>Population</u>	<u>%</u>	<u>Superficie</u>	<u>Densité</u>
Bogandé	122.800	54	6.500	18,9
Kantchari	25.200	11	6.100	4,1
Diapaga	66.900	29	8.700	7,7
Matiakoali	<u>13.800</u>	<u>6</u>	<u>6.100</u>	<u>2,3</u>
TOTAL	228.700	100	27.400	8,3
TOTAL ORD	407.215		50.000	8,4

3.5.3 La structure de la population de l'ORD est caractérisée par la jeunesse de la population (45% a moins de 15 ans), une prépondérance des femmes dans la classe 20-29 ans. La population active représente 49% de la population totale de l'ORD.

3.5.4 Le taux d'accroissement annuel de la population de l'ORD est estimé à 2,0%. Avec ce taux, si le taux national d'émigration, qui est de 5,9% pouvait être appliqué, la région serait vidée de sa force vive. Heureusement, le taux régional d'émigration est estimé aux environs de 1,4%, une valeur de loin inférieure par rapport à celle qui prévaut au niveau national.

3.5.5 Quant à la répartition ethnique de la population, le recensement de 1975 rapporte qu'il existe 3 ethnies principales : les Gourmantchés (64%), les Mossi (28%) et les Peulh ou Fulani (7%).

3.6 Régime foncier

3.6.1 Le système foncier gourmantché est celui qu'on rencontre le plus dans la région. Selon ce système, la concession comporte 3 type de terres, à savoir : des terres cultivées en commun et appropriées par le chef de concession, les terres cultivées par les membres de chaque ménage et appropriées par le chef de ménage et des terres cultivées à titre individuel et à leur profit par les membres des familles, jeunes célibataires et femmes.

3.6.2 Le droit de propriété des terres est héréditaires, néanmoins, il y a lieu d'avoir accès aux terres non encore exploitées. Celui qui, le premier met en valeur ces terres, jouit d'office de droit de propriété.

3.7 L'Agriculture dans la zone du projet

3.7.1 Sur les 4 999 200 ha de l'ORD, les terres à vocation pastorale occupent 3 010 000 ha et les terres cultivables 1 650 000 ha. La superficie effectivement cultivée varie suivant les années et les estimations de 130 000 ha à 210 000 ha.

3.7.2 Les estimations relatives au nombre d'exploitations agricoles varient entre 27 000 et 53 000 pour l'ensemble de l'ORD. La superficie moyenne cultivée par exploitation est de 4,17 ha dans le système traditionnel. Cette superficie atteint 6,46 ha lorsque les exploitations pratiquent la culture attelée.

3.7.3 La fonction "Production" de l'ensemble des exploitations se développe dans le cadre d'une économie de subsistance. Le degré de monétarisation demeure par conséquent très faible.

3.7.4 Quatre cultures se rencontrent dans pratiquement toutes les exploitations. Il s'agit du mil, du sorgho, du maïs et du niébé. Le mil et le sorgho occupent environ 80% de la sole cultivée. L'arachide est la première culture de rente de l'ORD. Particulièrement bien représentée dans la région de Bogandé, elle y couvre 9% des superficies cultivées. Le coton fait l'objet d'une tentative de développement dans la région de Diapaga sous financement CCCE. Le riz, d'introduction récente, est localisé aux sites autorisant sa culture (bas-fonds, aval de barrage).

3.7.5 Les techniques culturales se caractérisent par une étroite adaptation du paysan gourmantché, dans la limite de ses moyens, aux conditions écologiques du milieu qu'il occupe. Ces techniques demeurent fondamentalement celles de la culture itinérante. 95% des exploitations pratiquent exclusivement la culture manuelle, les instruments utilisés démultiplient fort peu la force de travail. Dans le cadre d'un programme conçu et dirigé par l'ORD environ 2000 exploitations se sont équipées en traction animale. La faiblesse de l'encadrement associée à la non disposition des chaînes d'équipements complètes, limite cependant l'efficacité de ce mode de traction.

3.7.6 Les dépenses en intrants s'établissent à des niveaux très bas : 20 chez l'exploitant traditionnel, 100 F CFA/ha chez l'adepte de la culture attelée.

3.7.7 Il résulte de ce qui précède que des conditions d'exploitation précaires (attaques parasitaires, manques au semis) et le maintien des rendements à de faibles niveaux, restent en tout état de cause largement subordonnés aux conditions climatiques de l'année.

3.8 L'élevage

3.8.1 Un cheptel important (350 à 400 000 bovins, 450 000 ovins et caprins), grossi par certains "réfugiés" de la sécheresse au Sahel donne à l'ORD de l'Est le ratio cheptel/population la plus élevé en Haute-Volta après l'ORD du Sahel. Les zones de pâturage, estimées à 2 500 000 ha (50% de l'ORD) correspondent à 6 ha par équivalent bovin, ce qui est moyen et deviendrait bon avec la constitution de réserves de saison sèche.

3.8.2 L'élevage bovin reste soumis à un mode d'exploitation traditionnel pastorale. Il est essentiellement entre les mains des Peuls. Une assez forte proportion (25 à 30%) de Gourmantchés possèdent des bovins (20 à 25% du troupeau), qu'ils confient en gardiennage aux Peuls ou qu'ils élèvent eux-mêmes, les enfants étant chargés de leur surveillance près des villages. Il concerne 30 à 40% de la population.

3.8.3 Le petit élevage - moutons, chèvres, aviculture - a tendance à se développer, intéressant la quasi-totalité des familles rurales.

3.8.4 En dépit d'un faible taux de couverture sanitaire (15 à 20%) résultant d'un manque de moyens au niveau du bureau de l'élevage et d'une faible productivité individuelle, la production totale en viande bovine peut être estimée à 4200 tonnes par an. La région se présente aussi excédentaire de 2850 tonnes, et contribue ainsi fortement au ravitaillement national et aux exportations vitales pour l'économie nationale.

3.9 Institutions agricoles dans la zone du projet

3.9.1 L'ORD de l'Est est la seule institution de développement rural dans la zone du projet. Reconnu officiellement en 1976 il est doté d'un statut d'établissement public, administré par un conseil d'administration composé de représentants des ministères centraux et des divers services du département. Son siège administratif est situé à Fada-N'gourma. Il comprend: une direction générale assistée d'un service de personnel ; un bureau de la production agricole (BPA) chargé du machinisme agricole, des aménagements hydro-agricoles, de la multiplication des semences, de l'approvisionnement en intrants et de l'encadrement.

3.9.2 Au cours de la campagne 1978/79 le BPA a réalisé le montage de 1300 multiculteurs (asins et bovins) mis en place dans son activité de distribution des charrues (89 bovines, 269 asines) des charrettes (80 asines et bovines), des semences sélectionnées (21 tonnes pour le coton, 1 tonne pour le soja, 3 tonnes pour l'arachide et environ 4 tonnes pour les différentes variétés de riz) des engrais (59 tonnes d'engrais coton, 7 tonnes de phosphates naturels et 41 tonnes de supersimple) des pesticides (134.000 sachets) et des arbres fruitiers ; il a aussi supervisé l'aménagement et la mise en culture de 38 hectares de bas-fonds et de 120 hectares à l'aval des barrages.

Encore le BPA a réalisé les 23 essais (choix variétal maïs, arachide, soja, riz ; essais fumure arachide, tests variétaux, essais uniformes niébé, riz...) des différents instituts de recherche (IRAT, ICRISAT, IRHO, CERCI).

3.9.3 En plus de ces bureaux, l'ORD a aussi un bureau de développement communautaire (BDC) chargé de l'animation, du crédit, de la formation des encadreurs des artisans et des paysans (notamment jeunes agriculteurs) et des programmes d'économie familiale et d'alphabétisation.

3.9.4 Au cours de la campagne 1978/79 le BDC a :

- . organisé 10 stages de formation à l'intérieur de l'ORD regroupant près de 500 stagiaires et des techniciens de l'ORD, de la CFDT, FDR, etc...
- . organisé également les stages de formation des agents de l'ORD (12) à la CESAO, et des artisans ruraux (8) au CNPAR ;
- . continué les programmes de formation des jeunes agriculteurs, d'animation (économie familiale, organisation de journées agricoles), de communication (radio rurale, diffusion de thèmes techniques à l'aval des barrages...) et d'alphabétisation ;
- . s'est chargé du crédit accordé aux banques de céréales ;
- . a centralisé les informations concernant les associations villageoises, les groupements féminins et les clubs 4C. En 1979, il a recensé 369 GV avec 5981 membres ; 76 GF avec 1160 membres et 38 clubs 4C avec 387 membres.

3.9.5 Le Bureau d'analyse économique et de planification (BAEP) est organisé et chargé de la préparation et du suivi des projets de développement agricole à réaliser par l'ORD. Il dispose également d'une section recherche appliquée, qui, avec la collaboration du MSU a réalisé diverses enquêtes socio-économiques.

3.9.6 Le Bureau de l'Elevage est chargé de la couverture sanitaire. Il a entrepris en 1978/79 des campagnes de déparasitage des veaux et petits ruminants ainsi que des actions préventives ou curatives (rage, canine, peste bovine si signalée, etc...).

3.9.7 Le bureau d'Aménagement de l'espace rural (BAER) est chargé de la réalisation des ouvrages de construction (magasins, logements, ateliers, etc...), des levées topographiques et des infrastructures (puits, pistes, etc...).

3.9.8 Le bureau des services financiers et comptables s'occupe de toutes activités financières de l'ORD. L'analyse du fonctionnement de l'ORD révèle un certain nombre de goulots d'étranglement organisationnels au rang desquels :

- a) l'insuffisance numérique des structures d'encadrement (1 encadreur pour environ 338 exploitations en moyenne), et du niveau de formation des encadreurs ainsi que des moyens matériels mis à leur disposition;
- b) la multiplicité des tâches qui incombent aux encadreurs (outre les activités de vulgarisation, ils sont chargés de la distribution des intrants, la récupération des crédits, de l'animation des groupements villageois, etc...) et qui nuit à leur efficacité;
- c) le manque de moyens dont dispose le bureau de développement communautaire et l'absence de stratégie motivante, nécessaires cependant pour évaluer, promouvoir et assister les associations villageoises qui semblent actuellement marquer le pas. (A l'exception de Bogandé et dans une moindre mesure Diapaga où pour un nombre d'adhérents équivalent, le nombre de groupements forts a augmenté ; dans tous les autres secteurs le nombre de groupements villageois et le nombre d'adhérents est en régression entre 1979 et 1980. Il est à noter que cette régression ne touche pas les groupements féminins qui au contraire progressent dans la majorité des secteurs).
- d) l'absence de structure propre chargée du crédit et d'agents spécialisés sur le terrain, le cumul des fonctions crédit et vulgarisation n'étant souvent pas souhaitable ;
- e) l'absence d'une cellule d'élaboration et d'expérimentation des thèmes destinés à la vulgarisation;
- f) le besoin de renforcement des structures administratives et de gestion au niveau central.

3.9.9 La mise en place du crédit agricole est une des activités importantes de l'ORD. Les différents types de crédits distribués sont les suivants :

Crédits à la production

a court terme, les crédits de campagne qui concernent les semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires et petit matériel agricole. Le crédit se fait en nature et il est récupéré après la récolte. Le taux de recouvrement des deux dernières années a été de 55%. Peut bénéficier de ce crédit tout membre d'un groupement villageois. Le nombre d'agriculteurs bénéficiaires et les quantités de produits distribués sont encore faibles.

à moyen terme, les crédits d'équipement (culture attelée et matériel agricole destinés à l'acquisition des animaux de trait (asins ou bovins), du matériel agricole (charrue, multicultureurs, sarclours, buteurs) et du matériel de transport (charrettes, tombereaux). Le montant total peut atteindre 200.000 F.CFA. Il est remboursable en 5 ans avec 1 an de différé pour les attelages bovins et en 4 ans avec 1 an de différé pour les attelages asins. Le taux d'intérêt est de 5,5%. Seuls les membres des GV peuvent en bénéficier.

3.9.10 Selon l'étude "Inventaire de crédit rural - Traction animale", réalisée par l'ORD en 1978, pour la période 1974/78, 807 agriculteurs ont eu accès à ce type de crédit pour acheter des animaux de trait (528 attelages bovins et 339 attelages asins), 461 d'entre eux ont pu également bénéficier de crédit pour l'achat de matériel (302 à traction bovine et 159 à traction asine). Au cours de la même période, le nombre de charrues achetées au comptant était élevé : 496 au total, dont 63 pour la traction bovine et 433 pour la traction asine, ce qui souligne d'une part l'intérêt des agriculteurs pour la culture attelée et indique d'autre part les possibilités existantes d'un autofinancement d'une partie d'agriculteurs pour l'achat d'un animal de trait ou d'une charrue.

3.9.11 Le pourcentage de remboursement (sur un total de 2.320.770 F.CFA à récupérer en 1978 auprès de 150 emprunteurs concernés) était de 69% (31% d'impayés). Les raisons de non-remboursement étaient dues, d'après l'étude citée, soit à une faute imputable aux intéressés (31% des cas), soit à une faute imputable à l'ORD (31% des cas) à cause de la mauvaise organisation dans la mise en place des attelages ou bien à une force majeure (20% des cas : mortalité des animaux, mauvaise récolte, sécheresse, maladie ou décès de l'intéressé).

3.9.12 Le crédit stockage est un crédit court terme attribué aux groupements villageois pour la constitution de banques de céréales ayant pour objectif la régularisation des stocks de céréales au niveau des villages et la commercialisation des excédents éventuels. Les crédits comportent un taux d'intérêt de 8%. Le montant maximum équivalent prêté est de 600.000 F.CFA (équipement de 15 tonnes de céréales). Seize banques ont été financées par l'ORD en 1978, pour un montant total de 4.750.000 F.CFA. A l'exception des banques du secteur de Diapaga qui ont utilisé la quasi totalité du prêt pour l'achat de céréales et qui en plus de leur fonction de régulation ont commercialisé une partie des céréales récoltées, la majorité des 16 banques de céréales ont utilisé le prêt partiellement pour la collecte de céréales. Les taux de recouvrement varient énormément d'une banque à l'autre en fonction de l'interprétation et de l'usage que font les groupements villageois du prêt de stockage. On cite également l'existence d'une trentaine de banques de céréales "Spontanées" sans financement extérieur. Malheureusement aucune donnée plus précise n'existe à leur sujet. De toutes façons, faute de ressources propres ou régulièrement mis à sa disposition, l'ORD est limité dans ses actions crédit.

3.9.13 La création de la CNCA, l'attribution de fonds dans le cadre d'un projet, la formation d'agents spécialisés crédits (pour la distribution et la récupération) devraient permettre à l'ORD d'exercer son action de manière plus harmonieuse.

3.9.14 La commercialisation des produits agricoles est essentiellement le fait du circuit privé (commerçants locaux, commerçants agréés - cf. annexe commercialisation). Toutefois, durant les campagnes 1977 et 1978 l'ORD a collecté auprès des paysans et GV encadrés 170 tonnes pour le compte de l'OFNACER.

Depuis l'an dernier l'OFNACER collecte directement dans la région (1090 tonnes de céréales en 1978/79 et 2360 tonnes en 1979/80 repartis en 50 tonnes de paddy, 600 tonnes de niébé et environ 1700 tonnes de céréales) sans toutefois réussir à s'approvisionner auprès des commerçants agréés. La CSPP pour sa part n'a pas de centre d'achat dans l'ORD de l'Est. Les commerçants agréés qui collectent pour son compte doivent donc livrer l'arachide, le sésame et le karité à Tenkidogo ou à Ouagadougou.

4. LE PROJET

4.1 Objectifs

4.1.1 L'objectif principal du projet est l'autosuffisance alimentaire. Il est conçu dans le but d'aider les pauvres paysans de l'ORD de l'EST à s'équiper et accroître leurs productions agricoles et améliorer leur condition de vis. Pour cela il se propose :

- i) de mettre à la disposition des pa sans des crédits à court et moyen terme ;
- ii) d'améliorer les techniques de production agricole afin d'accroître les rendements et augmenter les superficies cultivées ;
- iii) de protéger les exploitations familiales contre l'érosion ;
- iv) d'améliorer le reseau routier desservant la zone du projet ;
- v) de renforcer sur le plan institutionnel l'ORD dans son ensemble ;
- vi) intensifier les interventions dans le domaine de l'élevage.

4.2 Description du projet

4.2.1 Le projet consistera spécifiquement en 9 points suivants :

- i) l'octroi des crédits aux paysans participant dans le projet pour l'achat des intrants et le matériel de culture attelée. En plus de ces crédits de production, il y a le crédit pour la constitution des banques des céréales et l'achat des moulins villageois ;
- ii) l'amélioration de la santé animale par réfection et construction des parcs à vaccination et la provision des vaccins. Les aspects de la nutrition animale sont aussi considérés dans le projet à travers un programme d'alimentation animale ;
- iii) le développement de 5000 ha anti-érosifs et aménagement de 1000 ha des bas-fonds dont 300 seront améliorés pour la production du riz ;

- iv) l'apport de l'assistance technique pour renforcer le personnel en matières d'opérations techniques, financières, de formation, de suivi et évaluation, de vulgarisation aussi bien que de la recherche appliquée;
- v) le renforcement de l'ORD par un personnel qualifié des logements bureaux, véhicules, équipements et magasins ;
- vi) le renforcement de la ferme semencière et de la recherche appliquée, le développement d'un programme de formation pour paysans, encadreurs et le cadre ;
- vii) l'amélioration et la construction des pistes de collecte et de pénétration sur un réseau de 208 km ;
- viii) l'organisation des missions d'étude et de conseil portant sur des problèmes de gestion de l'ORD et ceux relatifs à l'établissement d'une rizerie dans la zone du projet ;
- ix) la construction des biens collectifs comme maternités, dispensaires, puits villageois avec l'aide d'un fonds de développement villageois.

4.3 Caractéristiques détaillées et mesures

4.3.1 Crédit. Le crédit prévu dans le projet consiste en un crédit à court terme et un crédit à moyen terme. Le crédit à court terme sera destiné aux 8000 exploitations familiales pour l'achat des semences améliorées, engrais et insecticides. Le crédit à moyen terme sera dispensé aux 2700 exploitations pour leur permettre d'acquérir le matériel d'attelage et autres nécessités. En plus de ces deux crédits de production, le projet financera sur base des crédits 60 moulins villageois et 60 banques des céréales. Il est espéré que ces moulins contribueront à l'amélioration de la condition féminine dans la zone du projet. Pendant la période de l'exécution du projet il est estimé qu'un total de 5,03 millions de dollars sera décaissé à des fins de crédit.

4.3.2 Production Animale. Avec l'introduction des animaux de trait, il est impératif qu'il existe des services vétérinaires adéquats pour les soins de ces animaux. Dans ce cas, le projet financera la réparation et la réfection des bureaux de service d'élevage à Fada N'Gourma aussi bien que cinq postes vétérinaires et dix parcs à vaccination. Le nouveau programme de construction consistera en une construction d'un petit complexe de laboratoire-pharmacie, qui sera situé à Fada N'Gourma et 4 parcs de vaccination. Le projet financera aussi l'emploi du personnel du service vétérinaire additionnel, cinq véhicules, 25 vélomoteurs et l'achat des vaccins. L'objectif principal de cette composante est de renforcer le service d'élevage pour le rendre à même de subvenir aux besoins des animaux de trait et du cheptel bovin dans la zone. Le coût de cette composante est estimé à 1.53 million de dollars.

Aménagements

4.3.3 Travaux anti-érosifs : Ces travaux seront entrepris sur une étendue totale de 5000 ha. Les travaux impliquent une construction des diguettes à l'aide d'un tracteur à disques. Les diguettes seront formées et consolidées par des paysans eux-mêmes. Le rôle de ces diguettes est de réduire l'écoulement de l'eau et par conséquent permettre de contrôler les infiltrations et empêcher des effets érosifs dus aux eaux de pluie.

Bas-fonds

4.3.4 A peu près 1000 hectares de bas-fonds seront développés pour la production du riz. Des travaux principaux consisteront en une construction des diguettes qui permettront la rétention d'eau sur une large superficie et pour une longue durée. Sur ces 1000 ha à développer, 300 seront améliorés pour la mise en place des travaux en terre d'un système de drainage simple et un réseau de distribution d'eau.

4.3.5 Pour l'exécution des travaux d'aménagement, le projet financera l'établissement de deux brigades topographiques. Chaque brigade sera composée d'un topographe et ses aides, sans oublier l'équipement topographique et le transport nécessaire pour ce genre des travaux. Un expert en génie rural

(Aménagiste) sera aussi financé par le projet parmi l'équipe de l'assistance technique. Les coûts de ces travaux seront supportés par une enveloppe financière de 1,79 million de dollars.

4.3.6 Assistance Technique. Pour certaines disciplines, il existe un manque d'un personnel national qualifié et expérimenté. Il est alors prévu qu'un total de 21 hommes - années du personnel étranger sera financé par le projet. Cette assistance technique sera requise dans le domaine des finances, formation, opérations techniques, génie rural, centre d'appui et de la cellule de suivi et évaluation. Cette assistance technique sera contractée auprès d'une société d'ingénieurs-conseils d'une bonne réputation. Les termes et conditions de contrat devront faire l'objet d'une appréciation et d'un accord par la FIDA. Toutefois, l'enveloppe financière de cette assistance technique ne devra pas dépasser 2,22 millions de dollars. Ce montant couvre aussi les besoins en logements et transport pour ces experts.

4.3.7 Soutien à l'ORD. Avec l'assistance technique, le projet fournit un personnel étranger des experts avec expérience éprouvée, pour assister l'ORD dans l'exercice de ses fonctions, spécialement l'exécution du programme tel que décrit dans ce rapport. La construction des maisons et l'achat des véhicules pour ces experts peut être considérée comme faisant partie du soutien à l'ORD, bien que leurs coûts aient été estimés sous la rubrique assistance technique. En plus de cet apport de l'assistance technique, le projet construira des magasins au niveau des sous-secteurs et secteurs pour le stockage des intrants. Le bureau additionnel de Fada N'Gourma sera aussi construit pour l'accommodation du personnel du projet. Les salaires de ce personnel est aussi prévu dans l'estimation des coûts de cette composante qui sont de l'ordre de 2,06 millions de dollars.

4.3.8 Cellule de Suivi et Evaluation. Avec le projet, il y aura une cellule de suivi et évaluation. Cette cellule sera établie à Fada N'Gourma et intégrée dans la structure de l'ORD. Le rôle principal de cette unité consistera en une collection des données de base relatives aux structures mises en place et aux économies rurales, et en une analyse systématique de ces données afin d'évaluer le progrès de l'exécution du projet. Cette cellule fournira

les informations nécessaires au Gouvernement pour lui faciliter la prise des décisions. La cellule sera responsable vis-à-vis du secrétariat général de Ministère de Développement rural et sera en étroite collaboration avec le Directeur de l'ORD. Comme moyens logistiques, le projet fournit 15 maisons, 4 véhicules, 2 minicomputers et autres équipements sans oublier les frais de fonctionnement.

4.3.9 Centre d'Appui. La région de Fada N'Gourma est certainement la région où les références techniques précises, adaptées aux spécificités locales font défaut. L'introduction d'un paquet technologique sans son support institutionnel ne sera qu'une entreprise d'échec. Pour éviter ces aléas, le projet a trouvé bon de structurer en son sein un centre d'appui qui comprend la ferme semencière aussi bien qu'un réseau d'expérimentations agronomiques. La création d'une ferme semencière a d'ores et déjà fait l'objet d'un accord de financement entre le Gouvernement voltaïque, l'ORD de l'Est et la CCCE. Le coût total de cette composante est de l'ordre de 178 millions de F.CFA. Ce coût couvre l'achat des équipements et logements. Plus précisément, le projet prévoit la construction des bureaux (400 m²) 2 logements cadres, magasin général et magasins pour sémences. Pour les véhicules le projet disposera d'un tracteur à roues, camion à bascule, camionnette et 5 mobylettes. Quant au personnel, à un agent de l'assistance technique sera attaché un adjoint voltaïque avec six assistances. Le secrétariat est aussi prévu.

4.3.10 Recherche appliquée. Bien que l'infrastructure investie pour le centre d'appui bénéficie à la recherche appliquée, il conviendrait de réserver une section particulière à cette sous composante. La recherche appliquée qui est préconisée est celle orientée vers les problèmes pratiques de l'agriculture et de l'élevage dans la zone d'action prioritaire du projet. La mode d'intervention adoptée est de demander les services des organismes de recherche (CERCI, ICRISAT, IRAT, ITA). Ces organismes développeront un programme de recherches, basé sur un agenda établi par un agronome de centre d'appui. Cet agronome doit être un cadre supérieur avec au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de recherche appliquée. L'agenda doit porter sur les façons culturales (travail du sol, sémis en lignes, sarclage, binage et buttage), le matériel végétal (mil, sorgho, maïs et riz), l'utilisation d'intrants et le travail de sol.

4.3.11 Formation. La formation est vraiment nécessaire. Tant elle permettra le processus d'adoption de nouvelles techniques. Le système de formation retenu est celui qui permet de donner une base fondamentale en même temps qu'il contient des éléments d'intérêt pratiques. On distingue 3 types de formation, une formation adressée aux paysans, organisée en termes de séminaires ou sessions spéciales, une formation adressée aux encadreurs de base et aux bouviers et aux formateurs eux-mêmes et enfin une formation au niveau supérieur d'un cadre destiné à prendre la relève de l'assistance technique. Le coût de tous les 3 niveaux de formation, basés sur l'information obtenue sur place est estimé à 304,6 millions F.CFA. Ce montant couvrira la construction d'une salle de conférence, un centre de logements, un véhicule tous terrains et une camionnette. Aussi le matériel démonstratif pour fins didactiques comme l'appareillage d'attelage est prévu dans cette enveloppe financière.

4.3.12 Encadrement et vulgarisation. Le projet se propose d'augmenter l'effectif de l'encadrement et de le spécialiser aux activités spécifiques. Le rapport encadreur exploitation passera de 150 à 100. A cause de cet ajustement et du souci de spécialisation des activités, on a retenu 69 encadreurs de base, 12 encadreurs pour la culture attelée, 8 animateurs(trices) 12 agents de crédit. Le projet a pris en charge 12 chefs de sous-secteurs et 10 infirmiers vétérinaires. Pour ne pas créer de confusion entre le personnel faisant partie de la cellule de suivi et d'évaluation, personnel que la mission d'évaluation préfère être indépendant ou autonome, il faut noter aussi qu'il y a eu à ce niveau, une duplication en ce qui concerne les enquêteurs et le chef de section statistique. Ces deux types du personnel sont différents de ceux prévus à la cellule de suivi et évaluation. Le personnel d'encadrement sera sous la responsabilité directe de l'ORD de l'Est. Ils doivent collaborer avec leurs homologues de la cellule de suivi et évaluation pour le plan d'enquête, comparaison des fiches etc... Les chefs de secteurs ne sont pris en charge qu'à travers la construction de leurs logements (4 logements et 12 logements sont respectivement prévus pour les chefs de secteurs et 12 chefs de sous-secteurs). En outre, 4 véhicules tous terrains et 12 mobylettes font partie de l'investissement. L'enveloppe financière avec tous imprévus inclus et estimée à 575,4 millions de F.CFA.

Ces missions d'appui de six hommes-mois devront se terminer par une rédaction formelle d'un rapport. Il est estimé à ce point qu'il n'est pas nécessaire d'établir une rizerie comme une composante du projet. Pendant la deuxième année du projet, des informations sur la production du riz en sec et irrigué sur la localisation des bas-fonds ainsi que sur l'économie du riz (de la production à la commercialisation) seront recueillies pour permettre l'étude et la justification d'une rizerie. Pour ces études, à peu près un mois du travail d'un expert suffirait.

4.3.13 Pistes rurales. Le développement agricole de l'ORD à long terme ne saurait se faire sans ouverture et entretien des voies d'accès aux lieux de production. Pour cela, près de 208 km de pistes seront améliorés et/ou contruits dont le maintien sera assuré par le projet pendant les cinq années d'exécution du projet. Une condition pour l'efficacité de ce prêt pour les pistes serait d'avoir la garantie du Gouvernement sur la manière qu'il entend obtenir des fonds pour le maintien de ces routes après cinq ans de l'exécution du projet. Les routes à développer sont décrites et discutées dans l'annexe. L'exécution de cette composante sera entreprise par SERS qui gèrera les fonds. Avec 3,4) millions de dollars prévus pour ce volet, le projet financera l'équipement nécessaire, le personnel et frais de fonctionnement relatifs à la brigade routière aussi bien qu'au maintien de l'équipement et outils de l'atelier SERN à Fada N'Gourma. Un technicien spécialiste des routes et un chef mécanicien des engins lourds seront aussi financés par le projet sous l'assistance technique.

4.3.14 Mission d'Appui. Pendant les trois premières années, le projet aura besoin des services des consultants, contractés pour une courte durée afin d'étudier et conseiller la direction du projet sur l'organisation structurelle et les opérations de l'ORD.

4.4. Coûts du projet

4.4.1 Les coûts du projet sur la période de cinq ans, allant de 1981 à 1985 sont approximativement estimés à 5,9 millions de F.CFA, soit 26,8 millions de dollars américains. Ces coûts sont exempts de taxes et impôts pour tous les biens et services importés. La contrepartie des coûts en devises est estimée à 2,4 milliards de F.CFA (11,4 millions de dollars) soit 40% des coûts totaux. Les détails de ces coûts sont présentés dans l'annexe...

Tableau 4.1
Coût estimatifs du projet

<u>Composantes</u>	<u>Millions de F.CFA</u>			<u>Millions de dollars</u>			<u>% du total</u>
	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Total</u>	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Total</u>	
1. Crédit	422,8	608,3	1.031,1	2,06	2,97	5,03	22,7
2. Production Animale	78,5	235,6	314,1	0,38	1,15	1,53	6,9
3. Aménagements	208,5	158,9	367,4	1,02	0,77	1,79	8,1
4. Assistance technique	253,0	202,6	455,6	1,23	0,99	2,22	10,0
5. Soutien ORD	67,6	354,9	422,5	0,33	1,73	2,06	9,3
6. Cellule Suivi et Evaluation	97,9	138,0	235,9	0,48	0,67	1,15	5,2
7. Centre d'Appui	74,7	67,4	142,1	0,36	0,33	0,69	3,1
8. Formation	38,7	237,6	276,3	0,19	1,16	1,35	6,1
9. Encadrement	28,0	372,2	400,2	0,14	1,81	1,95	8,8
10. Pistes rurales	458,5	253,4	711,9	2,24	1,23	3,47	15,6
11. Mission d'Appui	21,1	-	21,1	0,11	-	0,11	0,5
12. Fonds de Développement Villageois	61,8	105,2	167,0	0,30	0,51	0,81	3,7
Coût de base	<u>1.811,1</u>	<u>2.734,1</u>	<u>4.545,2</u>	<u>8,84</u>	<u>13,33</u>	<u>22,17</u>	<u>100,0</u>
Imprévus							
Physique	185,6	278,5	464,1	0,90	1,36	2,26	10,2
Hausse de prix	356,2	534,3	890,5	1,74	2,61	4,35	19,6
Imprévus total	<u>541,8</u>	<u>812,8</u>	<u>1.354,6</u>	<u>2,64</u>	<u>3,97</u>	<u>6,61</u>	<u>29,8</u>
Coût total du projet	<u>2.352,9</u>	<u>3.546,9</u>	<u>5.899,8</u>	<u>11,48</u>	<u>17,30</u>	<u>28,78</u>	<u>129,8</u>
Pourcentage (%)	40	60	100	40	60	100	

4.4.2 Des estimations des coûts sont basés sur des données des prix quotés dans le rapport de préparation et ajustés par la mission d'évaluation pour tenir compte de la situation de mi-1980. La provision pour imprévus physiques varie entre 5% et 10% selon la nature des composantes. Pour tous travaux de génie civil, le taux d'imprévus physiques était fixé à 10%. Les imprévus pour la hausse des prix sont calculés sur la somme des coûts de bases plus imprévus physiques. Les hypothèses de hausse des prix sont les suivantes : 9% et 8% pour 1981 et 1982 et 7% toutes les autres années qui suivent pour la situation de l'inflation mondiale. Pour des coûts locaux, le taux de 10% pour 1981 et 1982 et de 9% pour les années suivantes. Un taux d'inflation de 7% est appliqué aux salaires du personnel national.

4.3.15 Le Fonds de Développement Villageois: est un fonds mis à la disposition de l'ORD et destiné à financer des équipements collectifs villageois. Les équipements susceptibles d'être financés sur ce fonds comprennent de façon non limitative :

- les équipements collectifs à caractère social tels que maternités, pharmacies et boutiques villageoises, dispensaires ;
- la réalisation de puits villageois ;
- la construction de magasins de stockage pour les banques de céréales et d'étables fumières pour les animaux de trait.

Une somme globale de 200 millions de F.CFA est affectée à ce fonds. L'intervention du fonds consiste en la fourniture des matériaux de construction, la main-d'oeuvre étant assurée par les villageois eux-mêmes qui bénéficient pour ce faire de stages d'initiation à la maçonnerie.

Les matériaux ainsi fournis ne donnent lieu de la part des villageois à aucun remboursement. Le fonds intervient à la demande des villageois eux-mêmes et après avis favorable de la cellule d'animation communautaire.

4.5 Plan de financement

4.5.1 La FIDA financera le projet conjointement avec la Caisse Centrale et l'USAID. La participation gouvernementale sera limitée à la provision des salaires du personnel permanent de l'ORD. Le prêt FIDA, de l'ordre de 12 millions de dollars, financera 62 % des coûts totaux, exempts de taxes. Un plan provisoire de financement peut être établi comme suit :

	<u>Local</u>	<u>Devises</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
FIDA				
CAISSE				
USAID				
Total				

4.6 Exécution

4.6.1 Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans. Mais du fait que près de 80 % des activités du projet sont concentrées dans les secteurs de ROGANDE et DIAPAGA et qu'en outre, la capacité et l'efficacité du personnel de l'ORD dans les premières années seraient encore faibles, le projet sera programmé en deux phases, dont la première de 3 ans portant uniquement sur ces deux secteurs et la deuxième de 2 ans sera exécutée après un rapport de progrès de la cellule de suivi et évaluation. Ce rapport sera présenté au comité de gestion et discuté avec des bailleurs de fonds pour une prise de décision sur le mode de continuation du projet. L'investissement relatif à la construction des bâtiments et des routes, l'équipement et véhicules et le recrutement de l'assistance technique ainsi que le personnel local sera réalisé dans la première année du projet.

4.7 Acquisition des biens et services

4.7.1 L'acquisition des véhicules, équipement de construction de route et machines sera faite suivant les règles de la compétition internationale, conformément aux procédures habituelles du FIDA en la matière. Dans le cas où l'approvisionnement en engrais, insecticides et autres intrants deviendrait difficile à partir de sources locales, le projet peut procéder, pour leur acquisition, par voie de compétition dans le marché mondial.

4.7.2 Du fait que le genre des bâtiments à construire est de simple structure et que ces bâtiments sont dispersés à travers la zone du projet, il est conseillé, sur base d'autres expériences, que les contrats d'adjudication pour ces travaux ne concernent pas les firmes internationales. Ils devront être attribués sur la base de compétition locale conformément aux procédures acceptables au FIDA.

4.7.3 La construction des pistes rurales se fera en régie et elle sera entreprise par SERS. Les services du personnel expatrié de haut niveau seront garantis par des firmes sélectionnées sur une base d'une courte liste des ingénieurs-conseils. Cette liste devra avoir l'approbation du FIDA. Quant au matériel de la traction animale, il sera fourni par des fournisseurs locaux en la personne d'ARCOMA.

4.8 Décaissements

4.8.1 Des demandes des retraits des fonds du crédit devraient être complètement scrutinisées. Les décaissements relatifs au personnel local frais de fonctionnement et crédit doivent être soumis avec documents certifiés des dépenses. Ces documents ne sont pas à être transmis, mais gardés à la direction de l'ORD pour consultation en cas de besoin par les missions de supervision et contrôle.

4.8.2 Le Décaissement pour les biens et services importés devraient être justifiés par toute la documentation de passation des marchés.

4.9 Programmation, Budgets, Comptes et Vérification

4.9.1 Le Directeur de l'ORD, en collaboration avec les départements techniques et financiers, préparera des programmes annuels détaillés avec budgets et besoins de six mois de liquidité selon les données (amendées si nécessaire) du rapport d'évaluation. Le budget proposé sera soumis au comité de gestion pour accord, puis transmis au FIDA et autres bailleurs de fonds. Sur la base des budgets approuvés, le Gouvernement déterminera son allocation budgétaire et mettra les fonds nécessaires à la disposition de l'ORD par trimestre et en avance.

4.9.2 Aussitot que le crédit commence, un compte séparé sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir une avance sur crédit pour couvrir les besoins de six mois du projet. Toutes transactions sur ce compte porteront la double signature du Directeur des Finances et celui de l'Administration. Des demandes de remboursement à ce compte doivent être accompagnées d'une déclaration indiquant la nature d'opération depuis le dernier libellé de la position du compte. Cette déclaration doit être certifiée par la banque qui détient le compte.

4.9.3 L'engagement d'un expert financier étranger, ayant des qualifications et expérience acceptables et convenables au FIDA sera la condition sine qua non du premier décaissement. Tout juste après avoir joint son poste, le contrôleur financier consistera le projet en élaborant la structure comptable conformément aux pratiques de la comptabilité moderne avec un souci de situer toutes les opérations et positions des comptes.

4.9.4 Ces comptes seront contrôlés et vérifiés par une firme des auditeurs indépendants, avec réputation acceptable par le FIDA. Les comptes vérifiés et le rapport d'audit seront soumis au comité de gestion, puis transmis au FIDA et autres bailleurs de fonds.

5. ORGANISATION ET GESTION

5.1 Generalités

5.1.1 Le principal organisme de réalisation du projet étant l'ORD, il apparaît nécessaire, compte tenu de l'importance des programmes envisagés, d'en renforcer certaines fonctions techniques cruciales en les dotant des moyens nécessaires et en concentrant l'action des services responsables et de mettre en place des structures de gestion rigoureuses et opérationnelles. Dans la structure d'intervention présentée, on distingue donc :

- l'organe d'exécution du projet intégré aux structures de l'ORD ;
- la structure d'accompagnement également intégrée à l'ORD et qui intervient en assistance à l'organe d'exécution (Centre d'appui et de formation) ;
- la cellule d'évaluation et de suivi, indépendante de l'ORD.

5.1.2 L'ensemble de la réalisation du projet est par ailleurs placé sous la tutelle d'un comité de gestion au niveau national, regroupant autour du Secrétaire Général du MDR et de la Direction du Plan, les directions et organismes concernés (ORD, CNCA, MDR, HER, SERS ...).

5.2 Organisation

5.2.1 Les structures d'exécution : l'ensemble des services et des fonctions de la structure d'exécution intégrée à l'ORD est regroupé en deux directions placées sous la tutelle du Directeur de l'ORD.

5.2.2 La direction administrative et financière, qui assure d'une part la fonction administrative et de gestion (comptabilité, gestion du matériel, paie, etc...) et d'autre part la fonction planification/programmation/élaboration des budgets.

5.2.3 L'organisation interne de cette direction devra être élaborée ultérieurement à la lumière des conclusions et recommandations de la mission d'audit financier (Touch & Ross), mais il importe à priori de poser le principe de la séparation des fonctions gestion et programmation en deux services distincts.

L'utilisation des fonds mis à la disposition du projet doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte à la charge des Services comptables.

5.2.4 Le service Planification/Programmation sera chargé de l'élaboration des programmes et de leur traduction en termes de budget ; il collaborera étroitement dans cette tâche avec la cellule d'évaluation et de suivi et les services techniques concernés. En ce qui concerne le crédit géré par un service spécialisé relevant de la direction technique, l'intervention de la direction administrative et financière se situe à deux niveaux :

- au niveau de l'élaboration des programmes de crédit (service programmation) ;
- au niveau de la comptabilité et du contrôle de la gestion des crédits (service gestion).

D'une façon générale, la DAF est responsable de l'engagement des dépenses et de leur contrôle à posteriori. Le Directeur Administratif et financier (assistant technique) est secondé par deux chefs de service nationaux. Il contresigne les ordres de mouvement de fonds concernant le projet.

5.2.5 La direction des opérations techniques est chargée de l'exécution et de la coordination de l'ensemble des composantes techniques du projet (aménagement, encadrement, crédit, réalisation d'infrastructures, introduction des paquets technologiques). Pour mener à bien sa tâche, elle est en liaison étroite avec :

- le centre d'appui, véritable cellule d'assistance qui assure la formation des agents d'encadrement, la multiplication des semences, la recherche d'accompagnement et les essais multi-locaux ;
- le service de programmation de la DAF qui assure l'approvisionnement en intrants et matériel agricole dont la distribution sera effectuée par la direction technique ;
- la cellule d'évaluation et de suivi avec laquelle elle est en dialogue permanent, l'informant des difficultés rencontrées sur le terrain en prenant en compte les recommandations.

5.2.6 La direction des opérations techniques (D.O.T.) comprend les services suivants :

- Le service aménagement de l'espace rural chargé de l'ouverture et de l'aménagement des bas-fonds ainsi que de la construction des bâtiments prévus dans le cadre du projet (maisons d'habitation, magasins, etc...). Pour l'aménagement des bas-fonds, il dispose d'une équipe composée d'un ingénieur génie rural/aménagiste, de brigades topographiques et du personnel de maîtrise et d'exécution. Il est souhaitable de maintenir une collaboration technique étroite entre ce service et le HER qui dispose en ce domaine d'une expérience appréciable. Une fois aménagés, la mise en culture et l'encadrement des bas-fonds sont confiés au service de la production agricole. Le service d'aménagement de l'espace rural intervient ultérieurement à la demande de la structure d'encadrement pour les éventuels travaux d'entretien. La réalisation des pistes rurales prévues dans le projet est en revanche confiée au SERS.

- Le service de l'animation communautaire et de la formation des agriculteurs se concentre spécifiquement sur les actions de structuration du monde rural qui constitue un élément essentiel pour la réussite d'une opération de développement. Il sera donc déchargé des activités de crédits regroupées dans un service distinct. Son action consistera à :
 - mener les programmes de formation des jeunes agriculteurs, des artisans et de communication (alphabétisation, etc...) ;
 - continuer l'animation féminine en matière d'économie familiale
 - sélectionner, évaluer, animer les groupements villageois, (cette tâche étant prioritaire).

A cet effet, au niveau de chaque secteur, le service dispose d'une cellule d'animation composée de deux ou trois animateurs et autant d'animatrices. Les animateurs hommes ont pour tâche :

- de sélectionner les groupements masculins indentifiés par

l'encadreur, sur la base de critères établis par la cellule d'évaluation et de suivi ;

- d'évaluer leur dynamisme à l'occasion de visites régulières ;
- d'assister les groupements villageois dans leurs initiatives communautaires spontanées (construction de boutiques, pharmacies, écoles, maternités, constitution de banques de céréales) ;
- d'inscrire les demandes d'intervention initiées par les GV pour les programmes du fonds de développement villageois (fourniture de matériaux pour la construction d'équipements sociaux et de magasins pour les banques de céréales) ;
- d'assister, de contrôler dans leur gestion et de conseiller les groupements villageois tout particulièrement en ce qui concerne les banques de céréales.

Les animatrices jouent un rôle similaire vis-à-vis des groupements féminins notamment en suscitant et assistant les initiatives telles que la création d'unités artisanales de transformation.

- Le Service crédit est chargé de la distribution, de la gestion et du recouvrement de l'ensemble des crédits mis en place. Le service dispose d'un agent par sous-secteur (soit 12 dans la zone du projet) chargé d'instruire les demandes de crédit transmises par l'encadreur, d'en suivre l'utilisation (dans le cas de crédit en espèce) et d'en assurer le recouvrement. Il consulte la cellule d'animation sur les capacités de remboursement des groupements demandeurs.
- Le Service élevage réalise les composantes Santé animale du projet (en collaboration éventuelle avec le Service régional de l'Élevage dont la structuration est en cours de définition au niveau national). Il assiste également le service de production agricole pour la réalisation du programme culture attelée. Par son équipe d'encadreurs spécialisés élevage-culture attelée au niveau de chaque sous-secteur (12) il intervient à la demande de la structure d'encadrement pour :
 - trouver et sélectionner les animaux de trait ;

- encadrer les bouviers pour le dressage des animaux ;
- assister les paysans dans la gestion et l'entretien de leurs animaux ;
- vulgariser, en collaboration avec les unités d'encadrement les thèmes d'accompagnement à la culture attelée (embouche, étables fumières, etc...).

Il es chargé également de requérir l'intervention des services sanitaires de l'élevage pour tout ce qui concerne la Santé animale (animaux de traits, autres cheptels). L'action des agents encadreurs élevage-culture attelée est coordonnée par des responsables sectoriels d'élevage installés à Bogandé et Kantchari/Diapaga.

- Le Service de la production agricole dont les attributions sont réduites par rapport à l'organigramme actuel de l'ORD afin de lui permettre de mieux se concentrer sur ses activités productives : encadrement et vulgarisation ; distribution des intrants ; machinisme.

Il dispose pour son action de la structure d'encadrement, qui lui est hiérarchiquement rattachée :

- au niveau du secteur, 1 chef de secteur assisté par un intendant, 1 agent des statistiques et des contrôleurs, et disposant d'une équipe d'exécution réduite (chauffeurs, manoeuvres) ;
- au niveau sous-secteur, 1 chef de sous-secteur soit 12 pour la zone du projet ;
- au niveau unité d'encadrement, 1 encadreur (pour 100 unités de production) soit 81 encadreurs sur l'ensemble de la zone du projet (Répartition en Annexe 9). La taille de chaque unité d'encadrement sera déterminée par l'ORD, qui affectera des encadreurs spécialement formés dans les zones comportant des bas-fonds aménagés.

La tâche de l'encadreur consiste à :

- vulgariser les thèmes retenus
- sensibiliser les paysans aux paquets technologiques
- distribuer les intrants (dans un premier temps)

En outre, en tant qu'interlocuteur privilégié des paysans et des groupements villageois il constitue la courroie de transmission entre ceux-ci et les agents d'assistance spécialisés au niveau du sous-secteur (agent culture attelée, agent crédit) ou du secteur (cellule d'animation communautaire) :

- il identifie les associations villageoises et les signale à la cellule d'animation du secteur ;
- il initie les demandes de crédit transmises pour évacuation et instruction à l'agent crédit ;
- il fait appel à l'agent spécialisé culture attelée pour le choix et la conduite des animaux de trait.

Le chef de sous-secteur a pour tâche de superviser l'activité des encadreurs et de coordonner leurs actions avec celle des agents spécialisés (culture attelée, crédit).

5.2.7 Les structures d'accompagnement

Les services de la structure d'accompagnement intégrée à l'ORD sont regroupés en un centre d'appui qui a comme triple fonction :

- la production semencière des principales spéculations végétales (mil, sorgho, riz, maïs, etc..)
- la recherche d'accompagnement qui consiste à :
 - a) assurer la liaison entre les instituts de recherche spécialisés au niveau national (IRAT, ICRISAT, CERCI, IRHO) et le projet ;
 - b) réaliser des essais multilocaux de culture dans les zones climatiques représentatives (Diapaga-Bogandé) ;
 - c) expérimenter les techniques et façons culturales (semis, fumure, entretien des cultures, etc...)
- élaborer les thèmes techniques devant être vulgarisés par la structure d'encadrement (semences sélectionnées, utilisation d'intrants, travail du s.l., etc..) selon des modalités décrites en annexe vulgarisation.

- La formation du personnel d'encadrement 1)

A cet effet, le centre de formation a comme tâche :

- d'assurer des cours de recyclage pour le personnel d'encadrement et des cours de formation pour le personnel nouvellement recruté ;
- d'organiser au niveau du centre d'appui des journées de démonstration et des stages destinés aux paysans ;
- de réaliser avec l'assistance des encadreurs, des séances de formation chez les paysans eux-mêmes.

En outre le personnel du centre d'appui assure le contrôle technique par des agents spécialisés par thème de la vulgarisation des thèmes qu'il a élaborés. Pour réaliser ses différentes tâches, le centre d'appui dispose d'un ingénieur agronome, (assistant technique) chef de centre, assisté par un agronome responsable de la recherche d'accompagnement, un ITA chargé de la production semencière, un responsable de la formation (assistant technique) et son adjoint, et de 8 ATA.

Le centre d'appui et de formation est localisé sur l'emplacement choisi pour la ferme semencière. Une petite station expérimentale doit être créée dans la zone climatique de Bogandé.

5.2.8 La structure d'évaluation et de suivi du projet est indépendante de l'ORD mais physiquement implantée dans ses locaux à Fada-N'Gourma. Elle est rattachée au comité de gestion du projet. Elle a pour tâche :

- a) d'effectuer les études de base sur le milieu rural afin d'établir les caractéristiques agro-socio-économiques de la zone du projet ;
- b) d'identifier les indicateurs qui permettront de mesurer l'impact et les effets du projet ;
- c) de recueillir par un système d'enquête (quantitative et qualitative) puis d'analyser les informations concernant le milieu rural (notamment en ce qui concerne les données

1) Voir Annexe Formation.

- socio-économiques en relation avec l'introduction de la culture attelée, le crédit, la création des GV, etc...) ;
- d) d'apprécier l'impact du projet par l'évaluation et le suivi des transformations du milieu rural (effets du projet sur la dynamique du système rural, création et évolution des groupements, accès et utilisation du crédit) ;
 - e) d'évaluer le fonctionnement des différents services de la structure d'exécution et de la structure d'accompagnement ;
 - f) de réorienter ou de moduler certains programmes ;
 - g) d'identifier et analyser les goulots d'étranglement et de proposer des réponses adéquates ;
 - h) d'élaborer des rapports périodiques d'activité et d'informer les bailleurs de fonds.

Elle dispose pour son activité d'une cellule pluridisciplinaire qui regroupe autour du socio-économiste (AT) responsable de la cellule évaluation et suivi un socio-économiste national (adjoint) ; un agro-économiste, un sociologue, un statisticien ainsi que 2 ATA.

Elle s'appuie sur la connaissance du milieu rural qu'ont les agents de l'ORD et particulièrement les encadreurs, les agents crédit et les cellules d'animation communautaire.

Elle jouera un rôle essentiel dans le processus de réévaluation du projet qui doit avoir lieu à la fin de la première phase (au cours de la troisième année du projet). Elle collabore étroitement avec la direction de l'ORD avec laquelle elle est en liaison permanente.

5.3 Le crédit agricole

Le projet met en place quatre types de crédit :

- Crédits de campagne à court terme destinés à l'utilisation d'intrants. Le taux d'intérêt est de 6%. Ils sont remboursés après la récolte.

- Crédits d'équipement en matériel de traction animale et de transport. Taux d'intérêt 8%. Ils concernent l'acquisition d'animaux de trait (remboursables pendant la durée d'utilisation des animaux, les comptes étant apurés lors de l'acquisition d'une nouvelle parie) et de matériel de traction et de transport (remboursables en 5 ans). Ces crédits sont à moyen terme et comportent un différé de 1 an.

- Crédits de stockage attribués aux G.V. qui constituent des banques de céréales ; ces crédits sont calculés sur la base de 500 kg d'excédent commercialisable par membre de G.V. (20 à 25.000 F.CFA), cette base pouvant être révisée lors du renouvellement du prêt en fonction du dynamisme de la banque de céréales. Les prêts sont annuels, renouvelables. Le taux d'intérêt est de 8%.

- Crédits spéciaux pour l'artisanat attribués :

- collectivement aux groupements féminins pour l'acquisition de moulins, presses à huile, matériel de transport du bois, etc.. ;
- individuellement aux membres des GF pour la création d'un fonds de roulement initial d'un artisanat de transformation (fabrication de dolo, soumbalas, etc..) ;
- individuellement à des artisans ruraux (forgerons, menuisiers, maçons, etc..) pour leur permettre l'équipement d'un atelier.

Ces prêts sont à moyen terme. Le taux d'intérêt est de 8%. A l'exception des artisans ruraux, tous les crédits concernent les membres d'association villageoises (CV ou GF). Une attention particulière doit donc être accordée à leur identification et évaluation préalables à tout octroi de crédit.

Une structure spécifique de crédit est créée au niveau de l'ORD. Les demandes de crédit sont instruites par les agents crédit (sous-secteur) et la cellule d'animation (notamment en ce qui concerne les crédits spéciaux aux artisans). Le recouvrement est assuré par les agents de crédits.

Tous les crédits sont affectés à la CNCA qui s'appuie, dans le cadre du projet, sur le bureau de crédit de l'ORD de l'Est.

5.4. Les institutions rurales

Les associations villageoises (Groupements villageois, Groupements féminins) sont les interlocuteurs privilégiés de l'organisme d'intervention. La réussite des programmes définis par le projet (production, culture attelée, crédit, banques de céréales) dépend étroitement de leur fonctionnement et de leurs résultats.

En ce sens, une attention particulière doit être accordée à la connaissance et l'identification des associations traditionnelles de travail

collectif ; l'évaluation des motivations et du dynamisme des membres adhérents (ne se limitant pas à l'accès au crédit et autres avantages).

Les groupements doivent être suivis, conseillés et assistés par un personnel formé à ces tâches.

Enfin, les groupements doivent être ouverts à toute adhésion ultérieure qu'elle soit motivée par une initiative individuelle ou une relation familiale.

6. RENDEMENT ET PRODUCTION

6.1 Rendement

6.1.1 Au niveau de l'exploitation individuelle, l'adoption des améliorations proposées se traduira par une augmentation sensible des rendements variables selon les niveaux technologiques. Deux niveaux ont été choisis sur la base des réalités rencontrées sur le terrain ; il s'agit de niveau II et niveau III.

6.1.2 Le niveau II : dans le l'occupation actuelle des terres, les actions consisteront essentiellement à promouvoir l'amélioration des techniques de préparation du sol, l'utilisation de semences sélectionnées et de variétés adaptées aux conditions climatiques, la désinfection des semences, l'utilisation des engrais et la protection phytosanitaire des cultures, ainsi que des récoltes stockées .

6.1.3 Le niveau III : ce niveau correspond à un recours plus massif à la fertilisation minérale et à l'introduction d'assolements modernes. Deux assolements possibles ont été définis : le premier est articulé autour de l'arachide comme culture de rente et proposé pour la région située le plus au nord (Bogandé) ; le second est centré sur le coton comme culture de rente et proposé pour la région sud (Diapaga, Kantchari).

6.1.4 La situation des rendements des cultures d'après les hypothèses de productivité retenues, seront comme suit :

	Niveau I (sans le projet)		Niveau II		Niveau III	
	<u>C. Attelée</u>	<u>C. manuelle</u>	<u>C. attelée</u>	<u>C. manuelle</u>	<u>C. attelée</u>	<u>C. man.</u>
- Sorgho	0,8	0,7	1,1	0,9	1,3	1,1
- Mil	0,7	0,6	1,0	0,8	1,2	1,0
- Arachide	0,6	0,5	0,9	0,8	1,2	1,0
- Maïs	1,2	1,0	1,7	1,4	2,4	2,0
- Coton	-	-	0,9	-	1,0	0,9
- Niébé	0,2	0,2	0,4	0,4	0,7	0,7
- Riz	-	-	-	-	1,5	1,5

6.2 Production

6.2.1 La production dépendra beaucoup de rendements et de la superficie à cultiver. Celle-ci à son tour dépend de la progression de la participation des agriculteurs.

6.2.2 Cette progression est illustrée par le tableau 14. Elle est basée d'une part sur le calendrier de mise en place des attelages défini antérieurement, d'autre part sur un certain nombre d'hypothèses quant au rythme d'adhésion des agriculteurs au projet. Il a été admis en premier lieu que les candidats à l'adoption de la traction animale se recruteront chez les exploitants ayant déjà démontré la volonté de participer et ayant par conséquent atteint le niveau II, le rythme de passage du niveau I manuel au niveau II manuel étant supposé être de 20% des agriculteurs l'année 1, 30% l'année 2 et 50% l'année 3. Il est par ailleurs admis que 50% des exploitants non attirés par la culture attelée accéderont néanmoins sous l'impulsion de l'encadrement au niveau III manuel.

6.2.3 En ce qui concerne la traction animale, l'hypothèse est faite que la première année d'adoption est consacrée à une familiarisation avec ce nouvel outil, l'agriculteur parvenant cependant à accroître sensiblement la superficie cultivée et se situant par conséquent au niveau II a). L'année suivante, l'agriculteur accèdera au niveau II b) et c'est seulement la 3^e année qu'il saura tirer le meilleur parti de ce mode de traction. On admet qu'à ce moment, 80% des agriculteurs considérés adopteront l'assolement proposé par le projet.

6.2.4 Les effets directs du projet se prolongeront jusqu'à l'année 7, époque à laquelle la répartition par secteur et par niveau sera la suivante :

Niveau	Nombre d'exploitation				
	<u>Culture attelée</u>		<u>Culture manuelle</u>		
	II C	III	I	II	III
Bogandé	310	1350	-	1060	1480
Diapaga	180	780	-	630	810
Kantchari-Matiakiali	110	470	480	145	175
Totaux	600	1200	480	1855	2465
	(7,5)	(32,5)	(6,0)	(23,2)	(30,8)

6.2.5 Sur la base de ces hypothèses, il en ressort qu'une diminution assez peu prononcée des superficies emblavées (33250 ha à 30700), tandis que la production fera un saut de 22600 tonnes à 32600 tonnes à 32600 tonnes, soit une progression de + 44%. On notera à titre indicatif qu'au cours du même laps de temps, au taux annuel de 4,37, la population se sera accrue de + 34%.

6.2.6 En ce qui concerne l'arachide, la superficie consacrée à cette culture de 1720 ha actuels passera à 5600 ha, avec une augmentation corrélative de la production de 890 tonnes à 6040 tonnes.

6.2.7 En ce qui concerne le coton, la superficie cultivée atteindra 1600 hectares en période de croisière et la production 1560 tonnes.

7. COMMERCIALISATION ET MARCHÉ

7.1 L'organisation de la commercialisation

7.1.1 Depuis 1978, date de la suppression du monopole -théorique - des ORD pour la collecte des céréales, la commercialisation des produits agricoles alimentaires en Haute-Volta est libre.

7.1.2 La quasi-totalité de la collecte est effectuée par le secteur privé (commerçants-grossistes disposant d'un réseau d'acheteurs-collecteurs), l'OFNACER n'intervenant directement à ce stade, en ce qui concerne les céréales, que pour des quantités marginales.

7.1.3 L'exportation, interdite pour les céréales, est effectuée pour le sésame, l'arachide et le karité par la CSPP, qui s'approvisionne auprès de commerçants agréés et assure la stabilisation des cours. Il ne s'agit toutefois pas d'un monopole, et les commerçants peuvent exporter eux-mêmes, moyennant paiement d'une taxe à la CSPP. Le coton est par contre collecté et exporté par la SOFITEX, en collaboration avec la CSPP.

7.2 Les productions additionnelles commercialisables

7.2.1 Sur la base des productions additionnelles prévues dans le cadre du projet, et compte tenu des besoins en semences, pertes et autoconsommation, l'accroissement des quantités commercialisables induites par le projet se présente comme suit :

- pour les céréales, 8000 T de mil/sorgho et 2000 T de maïs, soit environ un doublement des quantités actuellement évacuées du département de l'Est vers les régions déficitaires.

- 4000 T pour l'arachide, ce qui équivaldrait à un doublement de l'excédent actuel (celui-ci étant calculé à partir des évaluations approximatives de production disponibles).

- environ 1000 T pour le riz, (la comparaison avec les quantités actuellement commercialisées n'est pas significative, les qualités de riz produites n'étaient pas comparables).

- 1900 T pour le coton (partant d'une commercialisation actuelle pratiquement nulle).

- 1000 T pour le niébé.

7.3 Les marchés et les contraintes de commercialisation

7.3.1 Il n'existe pas de problème de débouché pour les céréales (mil, sorgho, maïs), les quantités additionnelles induites par le projet pouvant être prises en charge au niveau de la collecte et de la commercialisation vers les régions déficitaires par le système privé de commercialisation.

7.3.2 Il importe cependant, compte tenu des déficiences relevées dans le système de commercialisation traditionnel (pressions spéculatives sur les prix en cours de saison sèche, insuffisance du stockage villageois, absence de crédit de campagne, insuffisance de la concurrence entre opérateurs) d'inclure dans le cadre du projet un programme de financement pour le développement des banques de céréales, qui devraient, outre leur fonction de réserve de stockage, prendre une part active, en liaison avec l'OFNACER, dans le processus de commercialisation. Cette solution, qui doit permettre à la fois d'assurer un débouché alternatif aux producteurs pour leurs excédents, et un approvisionnement plus régulier à l'OFNACER, est préférable à une intervention directe de ORD dans les activités de commercialisation.

7.3.3 Il est donc prévu de financer, par un crédit à court terme renouvelable, l'achat par les banques de céréales, de 1000 T/an (soit environ 10% de la production additionnelle du projet). Ce programme de crédit, pour lequel une somme de 54 millions de F.CFA est affectée, pourra toucher une centaine de banques (dont les 16 actuellement assistées). La construction des magasins villageois correspondant sera prise en charge par le Fonds de Développement Villageois. Le développement du système des banques de céréales doit d'autre part résoudre les problèmes éventuels de mévente conjoncturelle des excédents céréaliers (ceux-ci pouvant être achetés et stockés par les banques), rendant inutile la constitution d'un fonds d'intervention au niveau de l'ORD pour la commercialisation des céréales.

7.3.4 La commercialisation du riz, bien que le marché voltaïque soit déficitaire (la Haute Volta important plus de 15 000 T/an), se heurte par contre à de sérieuses contraintes tenant à la fois à la qualité de la production et de la transformation et à la concurrence du riz importé, moins cher (vallée du Kou) se commercialise très difficilement.

7.3.5 Les contraintes de qualité pourront être surmontées, par une série d'action au niveau :

- . des sélections variétales, permettant la diffusion de variétés adaptées de riz long (type gambiaca ou C74), nettement préférées sur le marché ;
- . de la qualité de l'encadrement, permettant par l'amélioration des façons culturales, une meilleure homogénéité du riz produit et une réduction du taux d'impuretés actuellement trop élevé. Le séchage correct du paddy, qui permet d'éviter le jaunissement des grains, relève également d'une action au niveau de l'encadrement.
- . de l'usinage : la qualité de la transformation, actuellement très défectueuse pour le riz local (le taux de brisure atteignant 50%) pourra être ramené à un niveau acceptable (moins de 25%) grâce à l'obtention d'un paddy de qualité plus homogène et mieux conditionné. Le procédé de l'étuvage, envisagé à moyen terme par la SOVOLCOM pour son usine de Bobo, permettra même des taux de brisure inférieurs à 5%.

7.3.6 Le problème de la non compétitivité du riz local par rapport au riz importé (le riz local revenant, rendu Ouagadougou, 10% plus cher que le riz importé, compte tenu des prix officiels d'achat au producteur) doit être résolu par les Pouvoirs Publics. Un récent Conseil des Ministres (en juin 1980) a en effet décidé : de confier à la SOVOLCOM, qui possède une unité d'usinage à Bobo, l'usinage et la commercialisation du riz produit par les opérateurs encadrés ; de taxer (à concurrence de 5 F./kg) et éventuellement contingenter l'importation ; enfin de confier à la Caisse de Péréquation la charge de subventionner, sur les ressources de la taxe à l'importation, le transport du riz local du point de production au point d'usinage et au point de vente.

7.3.7 La production additionnelle envisagée par le projet ne justifie pas dans un premier stade, la construction d'une unité d'usinage à Fada (pour laquelle la capacité économique optimale se situe à 3000 T). L'opportunité d'un tel investissement (100 millions de F pour l'équipement, sans étuvage, et 80 millions pour les bâtiments) devra donc être réexaminé à l'issue de la première phase du projet. Dans ces conditions, la SOVOLCOM devra, pour la période intérimaire, transporter le paddy jusqu'à son usine de Bobo, actuellement sous-utilisée. Ce transport supplémentaire ne devrait toutefois pas obérer le prix de revient, dans la mesure où il sera subventionné par la Caisse de Péréquation. La série de mesures envisagées doit permettre d'assurer au riz local un débouché sur le marché voltaïque et de surmonter ainsi les contraintes prévisibles de commercialisation au niveau du projet. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer la difficulté de mise en oeuvre de telles mesures, et de s'assurer, préalablement à l'aménagement des bas-fonds :

- l'engagement de la SOVOLCOM pour l'achat du paddy, livré à Fada (la collecte pourra être assurée par le système traditionnel), ;
- l'accord de la Caisse de Péréquation pour la subvention des coûts additionnels de transport, qui s'élèveront pour l'ORD de l'Est à environ 14 F/kg.

7.3.8 En ce qui concerne l'arachide, il apparaît que la production additionnelle commercialisable induite par le projet dépasse largement les capacités d'absorption du circuit traditionnel de commercialisation et de transformation pour la consommation locale. Faute de débouché industriel en Haute-Volta (la SITEC préférant utiliser des tourteaux de coton), les débouchés doivent donc être recherchés à l'exportation. Or si le circuit de transformation artisanale, bien structuré, permet à l'arachide, principale culture de rente traditionnelle, des débouchés rémunérateurs, les débouchés à l'exportation apparaissent plus problématiques. La CSPP, bien qu'elle ait réduit ses exportations de 17 000 T en 74/75 à moins de 1000 T en 78/79, ne parvient en effet que difficilement à écouler actuellement ses stocks, à marge réduite, sur les marchés des pays voisins, les difficultés actuelles semblent d'ores :

- à des facteurs conjoncturels : les cours mondiaux de l'arachide se sont dépréciés en valeur relative depuis 1975 (après la flambée observée en 74/75) entraînant une aggravation de la concurrence au niveau régional ; on peut toutefois raisonnablement tabler sur un redressement modéré des cours à moyen terme permettant un rétablissement de la compétitivité de l'arachide voltaïque :

- aux qualités produites : les variétés mixtes traditionnelles utilisées en Haute Volta sont mal valorisées sur les marchés d'exportation ;
- à l'action de la CSPP, dont la clientèle est actuellement limitée aux Offices gouvernementaux étrangers.

Outre une action au niveau des sélections variétales, il semble donc utile, en cas de persistance de la mévente, de favoriser l'action exportatrice des commerçants, mieux armés pour la vente des variétés traditionnelles, en modulant la taxe de reversement. Il paraît également utile pour l'élargissement des débouchés, d'accroître les capacités artisanales locales de transformation, par des crédits aux femmes artisans. Moyennant une politique dynamique, il semble donc possible d'accroître sensiblement à terme les débouchés à l'exportation de l'arachide. La montée en charge progressive de la production induite par le projet permettra en outre, à l'époque de la réévaluation (fin de 3^e année) de réexaminer le problème des débouchés, et de réorienter, si le besoin s'en fait sentir, la production vers d'autres spéculations de rente (sésame, coton, soja).

7.3.9 L'écoulement de la production additionnelle de coton induite par le projet ne paraît pas poser de problèmes. La CFDT envisage actuellement l'extension de son programme dans l'ORD de l'Est. L'usinage du coton graine ne pose également pas de problème, la production cotonnière du pays étant actuellement nettement inférieure à la capacité d'égrenage existante.

7.3.10 Le niébé, traditionnellement récolté et souvent commercialisé par les femmes fait l'objet d'un commerce traditionnel intense vers les régions de Haute-Volta à déficit vivrier, et à l'exportation vers le Togo (l'exportation de niébé est entièrement libre). La commercialisation de la production additionnelle du projet ne pose donc aucun problème.

7.3.11 En ce qui concerne enfin la production animale. Le département de l'Est, zone traditionnelle de passage du bétail sur pied destiné à l'exportation vers les pays côtiers (Nigéria, Togo), est le siège d'une intense activité commerciale sur les bovins. Le marché de Fada, créé spontanément par

les professionnels, est devenu en quelques années l'un des plus actifs du pays ; il joue le rôle de marché intermédiaire pour l'exportation, point de rencontre entre ces éleveurs du Nord, les commerçants locaux et les acheteurs. La demande élevée tant du marché intérieur qu'extérieur (Nigéria, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire) garantit l'écoulement de la production.

7.4 Les prix

7.4.1 Les prix d'achat au producteur sont fixés chaque année par une commission nationale. Pour la campagne 79/80, ils étaient de :

- 40 F/kg pour le mil et le sorgho blanc
- 30 F/kg pour le sorgho rouge
- 63 F/kg pour le paddy
- 45 F/kg pour le niebe
- 37 F/kg pour l'arachide coque.

7.4.2 Les prix de la campagne prochaine ne sont pas encore fixés en août 1980, sauf pour les céréales (mil et sorgho blanc doivent passer à 45 F, et le sorgho rouge à 35 F). Le riz et l'arachide ne devraient par contre pas augmenter, compte tenu des problèmes de concurrence déjà évoqués. Les prix à la production ont connu au cours de la décennie écoulée, une progression sensiblement parallèle au coût de la vie. Compte tenu d'une marge admise de collecte de 2 F/kg, les prix d'achat des organismes officiels de commercialisation aux collecteurs et groupements villageois sont fixés comme suit :

- 42 F pour le mil et le sorgho (une marge supplémentaire de 2 F est accordée en sus, si le produit est livré) ;
- 47 F pour le niébé ;
- 65 F pour le paddy
- 80 F pour l'arachide décortiqué, livré à la CSPP.

7.4.3 Les prix effectivement pratiqués par les commerçants privés à la collecte semblent se situer légèrement au-dessus des prix officiels pour les céréales et l'arachide. Les prix de vente à la consommation sont également fixés :

- 65 F pour le mil, le sorgho et niébé ;

125 F pour le riz décortiqué.

Ces prix sont souvent dépassés dans la réalité, notamment pour les céréales, qui subissent des flambées spéculatives au cours de la saison sèche.

Nutrition

7.4.4 Une enquête de consommation réalisée par le service alimentation et nutrition du MDR émet l'hypothèse d'un léger déficit entre le besoin calorique théorique (2370 calories/jour)⁽¹⁾ et l'apport de la ration moyenne estimée. Cette ration moyenne comprend pour une grande part des céréales (environ 500 g/jour/personne, représentant 1600 calories) et une complémentation par ordre d'importance en tubercules, légumineuses, matières grasses-végétales et produits animaux. Cette ration est sujette à des variations d'un secteur à l'autre, le recours aux légumineuses et aux tubercules comblant le manque éventuel de céréales. Malgré le déficit théorique, il est généralement reconnu que la consommation céréalière moyenne dans le département de l'Est est légèrement supérieure à la moyenne nationale de Haute-Volta (la région est d'ailleurs traditionnellement exportatrice de céréales, arachide et niébé, vis-à-vis du reste du pays).

7.4.5 La structure du système cultural ainsi que les habitudes de consommation conduisent à considérer que le déficit calorique éventuel sera comblé prioritairement, en cas d'augmentation de la production, par un apport complémentaire en céréales. Aussi doit-on faire l'hypothèse que la production additionnelle du projet se traduira en partie par une augmentation de l'autoconsommation de céréales, passant de 500 à 560 g/jour/personne, ce qui représente environ 2000 T/an pour l'ensemble des unités de production concernées par le projet.

(1) 4^{ème} enquête mondiale de la FAO sur l'Alimentation - Rome, 1977.

8. BENEFICES, JUSTIFICATIONS ET RISQUES DU PROJET

8.1.- Justifications techniques

8.1.1. Dans son ensemble, le projet est techniquement bien conçu. Il y a une interdépendance fonctionnelle entre les composantes, sauf peut être la relation entre le fonds de développement villageois et le reste du projet. Mais ce fonds est justifié par un souci d'intervenir dans le monde rural avec l'amélioration de la condition féminine en vue. Aussi l'expérience prouve que le projet de développement rural n'a de chance de réussir que si d'autres problèmes socio-économiques sont appréhendés.

8.1.2. En plus de cette cohérence interne des composantes, le cadre physico-écologique du projet s'accorde bien avec les recommandations technologiques proposées. Le paquet technologique qu'introduit le projet sera absorbé d'une manière progressive en passant de niveau I au niveau III.

8.2/- Bénéfices et justifications économiques

8.2.1. Les premiers bénéfices qui résultent du projet se rapportent à l'augmentation de la production vivrière et celle de rente. Quant à la production vivrière, elle est estimée qu'en phase de croisière, les valeurs de toutes les productions, de sorgho ou riz, constituent un équivalent de 22.100 tonnes de céréales. A cette production vivrière s'ajoute la production animale dont la valeur additionnelle moyenne est estimée à 350 millions de F.CFA par an à partir de la cinquième année.

8.2.2. Cet accroissement de la production vivrière permettra à la Haute-Volta de réaliser des gains en devises et de constituer des stocks des denrées alimentaires en cas de pénurie éventuelle. Pour la production de rente, il y a lieu d'espérer que le projet, aux prix du marché existants, fera réaliser au pays un gain ou devises de l'ordre de 350 millions F.CFA. chaque année.

8.2.3. En dehors de ces bénéfices à l'ensemble de l'économie, il faut compter des bénéfices qui s'attachent aux exploitations individuelles, en moyenne des revenus agricoles additionnels de 120.000 F.CFA sont réalisés par chaque type d'assolement. Ce revenu est une valeur nette après déduction de crédit et autres coûts d'exploitation. Ceci est un gain très important de revenu par tête si on sait qu'avant le projet le revenu par tête était d'environ 28.000 F.CFA. Le projet semble être un puissant mécanisme de l'amélioration de la distribution des revenus.

8.2.4. Revenant à l'ensemble national et prenant en compte des prix économiques de 1980, le taux de rentabilité économique du projet est de l'ordre de 12 %.

8.3. Etude de sensibilité

8.3.1. L'analyse de sensibilité a été essayée sur 3 variables du projet, à savoir les coûts d'investissements, les rendements agricoles et la superficie des hectares cultivées. En augmentant les coûts d'investissement de 20 %, le taux de rentabilité économique retombe à 11 %. En considérant l'hypothèse que les rendements peuvent être à 80 % de leur estimation actuelle, le projet voit son taux de rentabilité descendre à 9 %. Ce même taux est réalisé quand les superficies cultivées sont diminuées de 20 %.

8.3.2. Il ressort de cette analyse qu'une attention sérieuse doit être accordée à l'encadrement et l'utilisation des surfaces à cultiver. Le problème de l'inventaire et identification des bas-fonds est très critique.

8.4. Risques du projet

Les risques du projet sont essentiellement de nature éco-climatiques. Le régime des pluies conditionne le calendrier de sémis et affecte sérieusement les rendements.

Un autre risque non moins important est l'incapacité de l'OFNACER de tenir à ses obligations de commercialisation à cause de sa situation financière très critique.

Enfin il y a un aspect de risque institutionnel, notamment,

une possibilité de la réorganisation de l'O.R.D. Pour autant que cette réorganisation laisse les activités de production à l'O.R.D., il n'y a pas de crainte, mais dans le cas contraire, il y aura là un risque sérieux.

8.4. Autres Bénéfices sociaux

8.4.1.- Effets du projet sur la condition féminine

Il y a lieu de noter que quelques composantes comportent avec elles quelques effets appréciables sur la condition féminine. Il s'agit de crédit, culture attelée et fonds de développement villageois.

Dans le crédit, il est prévu un crédit pour achat des moulins villageois. Ces moulins faciliteront le travail de décorticage et pilonnage en même qu'ils engendreront quelques bénéfices monétaires. Quant à la culture attelée, il élimine pas mal des difficultés de travail manuel que confrontaient les femmes lors de sémis et de sarclages.

La provision dans le projet pour une construction des maternités à l'aide d'un fonds de développement villageois est une action sans doute bénéfique aux femmes jusque là soumises aux conditions de maternité pleines de risques. Aussi, avec l'installation des puits villageois, les femmes voient une de leurs activités traditionnelles réduites à une simple besogne de quelques minutes alors que sans ces puits, elle mettront à peu près 4 heures du temps, en saison sèche pour s'approvisionner en eau.

Enfin le projet, à travers l'équipe d'animation communautaire fournit une assistance aux groupements féminins pour les encadrer dans leurs activités agricoles. Le projet n'a pas en fait marginalisé le côté de la femme, au contraire, les actions du projet ont été orientées pour l'intégration des femmes au processus de développement en leur ouvrant les possibilités de participation au crédit, à la formation et à l'encadrement.

8.4.2.- Effets du projet sur l'environnement

Le projet constitue un début de la création d'une base pour la diffusion des techniques agricoles appropriées. Ces techniques améliorées permettront à conserver la fertilité du sol. Avec les aménagements anti-érosifs la dégradation du sol par excès d'érosion est contrôlée et évitée. Les aménagements des bas-fonds éviteront à ces terres d'avoir des effets négatifs dus à l'insuffisance de l'utilisation d'eau. L'emploi des intrants agricoles comme engrais, insecticides et autres produits chimiques n'est pas dangereux pour la santé humaine, la végétation et autres activités économiques. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'y a pas d'indication des effets négatifs pour le temps que ces produits ont été utilisés.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9.0.1 Le projet de développement rural dans l'ORD de l'Est tel qu'il est évalué dans le présent rapport est techniquement réalisable et économiquement viable. Il est donc recommandé qu'un prêt ne dépassant pas 12,0 millions d'UCF soit octroyé au Gouvernement de Haute-Volta selon les termes, conditions et modalités du FIDA afin de permettre l'exécution du projet tel qu'il est décrit et analysé dans ce rapport. Ce prêt sera assorti des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables au premier décaissement

Avant le premier décaissement, le Gouvernement devra :

- i) créer le Comité de gestion du projet au sein du Ministère de développement rural avec des membres comme composé dans ce rapport ;
- ii) donner l'assurance que les activités du projet pour les 3 premières années seront concentrées sur les secteurs de Bogandé et Diapaga ;
- iii) amener la structure organisationnelle de l'ORD à être réorganisée avec 3 départements distincts, notamment le Département des Finances, le Département technique et celui de formation ;
- iv) ouvrir un compte spécial au nom du projet, lequel compte sera géré comme un fonds renouvelable ;
- v) créer la cellule de suivi et évaluation au sein de l'ORD.

B. Autres conditions

Le Gouvernement devra donner des assurances qu'il entreprendra les points suivants :

- i) parachever les arrangements financiers avec d'autres bailleurs de fonds ;
- ii) tenir des comptes séparés afin d'identifier des dépenses entreprises par d'autres bailleurs de fonds ;
- iii) faire en sorte que les comptes du projet soient vérifiés et contrôlés par une firme indépendante de commissaires-aux-comptes. Ces conditions devront être acceptables au FIDA ;

- iv) continuer à assurer ses obligations budgétaires vis-à-vis de l'ORD ;
- v) assurer que l'ORD engage le personnel local requis à temps dans le but de prendre en charge les besoins en formation et de l'opération du projet en bonne opportunité ;
- vi) assurer que tous les experts à recruter sous l'assistance technique seront pourvus par un accord de commission avec une firme internationale de bonne réputation, toujours acceptable au FIDA ;
- vii) assurer qu'une collaboration s'établisse entre le centre d'appui et les institutions de recherche en place (CRCI, ICRISAT, IRAT et ITA) pour la mise en oeuvre d'un programme de recherche appliquée, vulgarisation, essais multilocaux des séances de démonstration au niveau des paysans, ces séances devront permettre la diffusion de thème et paquets techniques parmi les paysans ;
- viii) assurer que tout le personnel formé par le projet restera avec le projet pour au moins 5 ans après la fin de leurs études ;
- ix) sortir une politique nationale des prix pour le riz afin de mettre le riz local et le riz importé dans les mêmes conditions de compétition ;
- x) assurer que les inputs agricoles seront en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins du projet ;
- xi) assurer que l'OFNACER aura assez de fonds qui lui permettra d'entreprendre efficacement ses activités d'achat de produits auprès des paysans ;
- xii) faire qu'il existe des fonds pour le maintien des routes après cinq ans de l'exécution du projet.